

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA  
PRÉVOYANCE SOCIALE

ADMINISTRATION DES MINES

# ANNALES DES MINES

DE BELGIQUE

[622.05]

ANNÉE 1930

TOME XXXI. — 1<sup>re</sup> LIVRAISON

~~37364~~  
P 1273



R



BRUXELLES  
IMPRIMERIE Robert LOUIS,

37-39, rue Borrens

—  
Teleph. 48.27.84

—  
1930

~~37364~~

# Annales des Mines de Belgique

## COMITÉ DIRECTEUR

- MM. J. LEBACQZ, Directeur général des Mines, à Bruxelles, *Président*.  
G. RAVEN, Ingénieur en chef-Directeur des Mines, à Bruxelles, *Secrétaire*.  
J. SWOLFS, s, Directeur à l'Administration centrale des Mines, à Bruxelles, *Secrétaire-adjoint*.  
M. DELBROUCK, Inspecteur général des Mines, à Liège.  
V. FIRKET, Inspecteur général des Mines, à Mons.  
E. LEGRAND, Inspecteur général des Mines, Professeur à l'Université de Liège, à Liège.  
L. DENOËL, Inspecteur général des Mines, Professeur d'exploitation des Mines à l'Université de Liège, à Liège.  
L. DELRUELLE, Ingénieur en chef-Directeur des Mines, à Liège.  
A. HALLEUX, Ingénieur en chef-Directeur des Mines, Professeur à l'École des Mines et Métallurgie (Faculté technique du Hainaut) et à l'Université de Bruxelles, à Bruxelles.  
G. NIBELLE, Ingénieur en chef-Directeur des Mines, à Mons.  
L. LEBENS, Ingénieur en chef-Directeur des Mines, à Namur.  
P. FOURMARIER, Ingénieur en chef-Directeur des Mines, Professeur à l'Université de Liège, Membre titulaire de l'Académie Royale des Sciences, Membre du Conseil géologique de Belgique, à Liège.  
A. RENIER, Ingénieur en chef-Directeur des Mines, Chef du service géologique de Belgique, Chargé de cours à l'Université de Liège, Membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences, à Bruxelles.  
AD. BREYRE, Ingénieur en chef-Directeur des Mines, Chargé de cours à l'Université de Liège, Directeur de l'Institut National des Mines, à Bruxelles.  
A. DELMER, Ingénieur en chef-Directeur des Mines, Professeur à l'Université de Liège, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics, à Bruxelles.

La collaboration aux *Annales des Mines de Belgique* est accessible à toutes les personnes compétentes.

Les mémoires ne peuvent être insérés qu'après approbation du Comité Directeur.

En décidant l'insertion d'un mémoire, le Comité n'assume aucune responsabilité des opinions ou des appréciations émises par l'auteur.

Les mémoires doivent être inédits.

Les *Annales* paraissent en 4 livraisons respectivement dans le courant des premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres de chaque année.

Abonnement pour 1929 { pour la Belgique : 85 fr. par an ;  
pour l'Etranger : 100 fr. par an.

Pour tout ce qui regarde les abonnements, les annonces et l'administration en général, s'adresser à l'Editeur, IMPRIMERIE ROBERT LOUIS, 37-39, rue Borrens, à Bruxelles-Bruxelles.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Secrétaire du Comité Directeur, rue de l'Association, 28, à Bruxelles.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA  
PRÉVOYANCE SOCIALE

ADMINISTRATION DES MINES

# ANNALES DES MINES

DE BELGIQUE

[622.05]

ANNÉE 1930

TOME XXXI. - 1<sup>re</sup> LIVRAISON



BRUXELLES  
IMPRIMERIE Robert LOUIS

37-39, rue Borrens

Téléph. 48.27.84

1930

~~35364~~

P1273



R

SERVICE DES ACCIDENTS MINIERS ET DU GRISOU

LES ACCIDENTS SURVENUS

DANS LES

# Charbonnages de Belgique

pendant l'année 1925

PAR

G. RAVEN.

Ingénieur en chef-Directeur des Mines, à Bruxelles

## Accidents survenus dans les travaux souterrains.

Suite (1).

### Les accidents dus à des éboulements (2).

**N° 24.** — *Charleroi.* — 5<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Bonne-Espérance. — Siège n° 1, à Lambusart. — Etage de 628 mètres. — 20 avril 1925, vers minuit. — Un tué. — P. V. Ingénieur G. Paques.

Dans une taille en droit, un ouvrier a été enseveli sous un éboulement de charbon.

#### Résumé

Un chantier comportant cinq tailles — numérotées 1 à 5 — était en activité dans une couche en droit. L'exploitation se faisait par la méthode des gradins renversés.

L'accident s'est produit à front de la voie 4, soit au sommet de la troisième taille. Cette taille, de 12 mètres de front, comportait deux gradins.

(1) Voir *Annales des Mines de Belgique*, T. XXIX (année 1928), 4<sup>e</sup> livr. et T. XXX (année 1929), 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livr.

(2) *Id.*, T. XXX (année 1929), 4<sup>e</sup> livr.

La couche, en allure normale, inclinée vers sud de 70°, y avait la composition suivante : toit-roc résistant; sillon, 0<sup>m</sup>,18; escaille, 0<sup>m</sup>,10; sillon, 0<sup>m</sup>,92; faux-mur, 0<sup>m</sup>,25 à 0<sup>m</sup>,30; mur-quérelle.

Le faux-mur n'était pas enlevé.

La taille était boisée au moyen de rallongues de 3 mètres de longueur, appliquées contre le faux-mur et disposées bout à bout suivant l'inclinaison de la couche, l'intervalle entre les files de rallongues était de 1 mètre. Chaque rallongue était maintenue par quatre étauçons potelés dans le toit. Le boisage était complété par des sclimbes, à raison de cinq ou six par rallongue. Le troussage des faces horizontales (bourres) des gradins et par conséquent du coupement de la taille, était constitué par de gros bois (pilots) s'appuyant d'une part directement sur le toit et d'autre part sur le faux-mur par l'intermédiaire de semelles. Ces pilots étaient au nombre de trois par havée, dont deux à l'aplomb des rallongues, reliés au boisage de la taille par des étrésillons à mi-distance entre toit et mur. Ces pilots maintenaient un garnissage de sclimbes, à raison de cinq à sept sur l'ouverture de la couche.

Le coupage de la voie était pratiqué en toit et mur à la sabulite n° 0. La voie était boisée à l'aide de cadres composés d'une bête supportée par deux montants étrésillonnés prenant pied directement sur le terrain coupé.

Au sommet de la taille, une brèche de 1 mètre de profondeur avait été prise sur 2 mètres de hauteur pendant le poste de jour du 20 avril. Le troussage en avait été fait comme il est indiqué plus haut.

La distance comprise entre le front de cette brèche et la dernière bête (non encore pourvue de ses montants) de la voie était de 3<sup>m</sup>,50.

Le jour de l'accident, avant 23 heures, un fourneau de mine avait été foré sur 1<sup>m</sup>,10 de profondeur dans le toit de la couche, au front de la voie.

Vers 23 heures, le porion-boutefeu vint visiter la taille. Il n'y constata rien d'anormal, a-t-il déclaré; il donna l'ordre à l'ouvrier de la voie de placer une nouvelle bête et de descendre dans la taille pour y monter un barrage destiné à retenir les terres de remblai.

Le porion-boutefeu parti, l'ouvrier descendit dans la taille et invita son aide à aller chercher une bête.

Quand l'aide revint, il constata qu'un éboulement important s'était produit au sommet de la taille. Sur la longueur des trois dernières havées, le troussage et la couche, sur une hauteur de 1<sup>m</sup>,50 environ, s'étaient effondrés.

Après plusieurs heures de recherches et de déblaiement, l'ouvrier fut trouvé mort, coincé entre le mur et un bloc de houille de près de 1 mètre cube.

Le vide produit par l'éboulement était limité latéralement par deux faces sensiblement verticales et vers le haut par un limet en demi-chassage.

**N° 25.** — Mons. — 1<sup>er</sup> Arrondissement. — Charbonnage de l'Espérance et d'Hautrage. — Siège de l'Espérance, à Baudour. — Etage de 570 mètres. — 2 mai 1925, vers 18 heures. — Un blessé grièvement. — P. V. Ingénieur principal O. Verbouwe.

Dans une taille en plateure, un ouvrier qui entaillait le toit de la couche a été atteint par un bloc de pierre qui s'est détaché de celui-ci.

#### Résumé

L'accident s'est produit dans une taille chassante d'un chantier avançant vers l'ouest, entrepris dans une couche inclinée de 16° vers sud.

Dans cette taille la couche avait 0<sup>m</sup>,50 d'ouverture.

Les produits étaient évacués par un couloir oscillant mû par moteur à air comprimé. Le mouvement du moteur était transmis au couloir par l'intermédiaire d'une chaîne et d'un levier coudé mobile autour d'un étauçon métallique calé entre toit et mur au moyen d'une vis de serrage. La longueur de cet étauçon était telle que pour le placer, une hauteur libre de 1<sup>m</sup>,10 était nécessaire.

A chaque déplacement du couloir résultant d'un avancement du front, l'étauçon à vis de serrage devait être déplacé.

Deux ouvriers étaient chargés de cette besogne dans les différentes tailles du chantier.

Dans la partie inférieure de la taille en question, on avait abattu un banc de pierre du toit afin d'obtenir une hauteur suffisante pour l'installation du couloir. En cet endroit, trois bêtes de 2<sup>m</sup>,50 de longueur soutenues chacune par trois montants

avaient été placées, à 1<sup>m</sup>,15 d'intervalle l'une de l'autre, perpendiculairement au front.

L'étau à vis de serrage devait être déplacé et mis sensiblement à l'endroit du milieu de la bête intermédiaire (bête II).

Cette bête fut enlevée et une autre bête disposée parallèlement au front, soutenue par trois montants, fut appliquée au toit dans la partie est de l'espace ainsi découvert. Dans la partie ouest un bout de bête maintenu par un montant fut placé.

Entre cette bête et ce bout de bête, les ouvriers se mirent en devoir d'entamer le toit.

Un premier bloc avait été abattu quand survint le porion qui trouva le boisage bien établi et qui, ayant ausculté le toit, ne constata aucune menace de danger. Les ouvriers firent alors des efforts pour abattre un second bloc. Ils y parvinrent, mais au moment où ce bloc céda, le bout de bête et le montant qui le soutenait s'abattirent et un banc de pierre important se détacha du toit et atteignit un des ouvriers qui fut gravement blessé. Ce bloc était limité par plusieurs faces lisses qui n'étaient pas apparentes avant l'accident.

Dans la taille, le toit de la couche était dur, mais fissuré.

A la réunion du Comité d'Arrondissement, le Président a fait remarquer que la hauteur des étaux métalliques à vis de serrage devait être appropriée à l'ouverture de la couche sans qu'il soit nécessaire d'entailler le toit, ce qui revient à dire qu'il faut disposer d'un jeu de ces appareils pour toutes les ouvertures des couches.

**N° 26.** — Charleroi. — 4<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Bois-du-Gazier, Marcinelle et du Prince. — Siège Saint-Charles, à Marcinelle. — Etage de 975 mètres. — 4 mai 1925, vers 10 h. 1/2. — Un tué. — P. V. Ingénieur principal L. Hardy.

Dans une taille chassante, un ouvrier, qui complétait le soutènement à un endroit où une cassure s'était produite dans le toit, a été pris sous un éboulement.

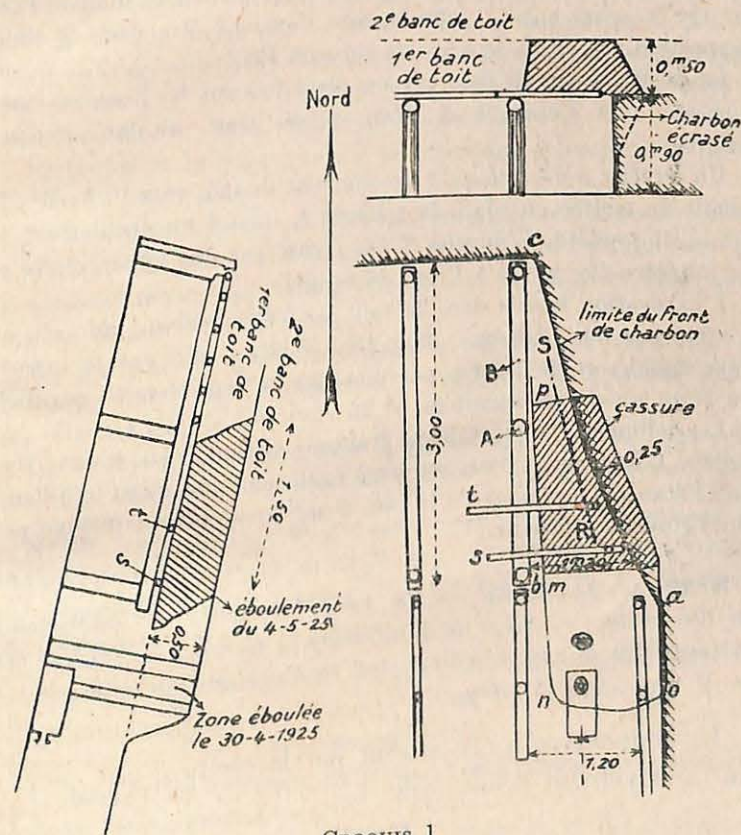
#### Résumé

Un chantier avançant vers l'est était en activité dans une couche de 0<sup>m</sup>,90 d'ouverture et de 15° environ d'inclinaison.

Le toit de la couche comportait un premier banc, schisteux, de 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur et un second banc, gréseux, fort résistant.

Dans la quatrième taille, le premier banc était traversé par plusieurs cassures.

Le boisage consistait en rallonges de 3 mètres de longueur soutenues, chacune, par quatre montants et disposées en lignes parallèles au front. La distance entre files de rallonges était de 1<sup>m</sup>,20. Ce boisage était complété par des sclimbes placées au fur et à mesure de l'avancement, à 0<sup>m</sup>,35 l'une de l'autre, et non figurées au croquis ci-après.



CROQUIS 1.

Celui-ci représente l'allure donnée au front, au sommet de la taille, le 30 avril 1925, soit donc quatre jours avant l'accident.

Dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai, la dernière rallongue de taille avait été remplacée par une bête B supportée par un montant à chacune de ses extrémités. Au delà, c'est-à-dire à l'est de cette bête, dans l'espace *abc*, aucune scimbe n'avait été placée.

Au sud, suivant *amno*, le premier banc du toit s'était éboulé. Le 4 mai, après quatre jours de chômage, le porion constata dans le toit la présence d'une cassure *ump* en prolongement de la face *mn* de l'éboulement.

Il donna l'ordre à un ouvrier T de placer d'abord un bois de renfort A au milieu de la bête, puis au delà de celle-ci, trois à quatre scimbres reposant d'une part sur cette bête et d'autre part sur des « avant-bois », scimbres qui devaient être dans la suite supportées par une bête à placer suivant RS.

Le porion a signalé être revenu deux fois sur les lieux et avoir constaté que l'étauçon A était placé ainsi qu'une première scimbe s.

Un ouvrier a déclaré qu'à un moment donné, vers 10 h. 30, T. venait de mettre en place la scimbe *t*, quand un éboulement se produisit soudain. L'ouvrier T fut écrasé par une grosse pierre et ne put être dégagé qu'à l'état de cadavre.

L'excavation laissée dans le toit par l'éboulement, indiquée au croquis par des hachures, était limitée d'un côté par la cassure déjà signalée et de l'autre par une cassure sensiblement parallèle au front qu'elle dépassait de 0<sup>m</sup>,25 environ.

Les scimbres *s* et *t* et leurs étauçons (avant-bois) étaient renversés. L'étauçon A était renversé également, de même d'ailleurs que l'étauçon supérieur de la bête B qui avait pivoté quelque peu sur l'étauçon inférieur.

**N° 27.** — Limbourg. — 10<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Winterslag. — Siège de Winterslag, à Genck. — Etage de 600 mètres. — 9 mai 1925, à 10 h. 1/2. — Un blessé mortellement. — P. V. Ingénieur A. Meyers.

Un manoeuvre a été atteint par la chute d'une pierre, au bosseyement d'une voie.

#### Résumé

Une voie intermédiaire d'une taille entreprise dans la veine n° 13 — sensiblement horizontale — servait au culbutage des wagonnets amenant du remblai. Creusée dans le toit de la couche

sur 1<sup>m</sup>,35, elle mesurait 2<sup>m</sup>,15 de hauteur et 3<sup>m</sup>,20 de largeur et avançait vers l'est.

Au poste de nuit précédant le jour de l'accident, on avait miné au front de cette voie et il restait des pierres à charger dans les bacs de la taille. Un bosseyeur et un manoeuvre étaient occupés à ce travail.

Vers 8 heures du matin, le chef mineur passa en cet endroit et commanda au porion et au bosseyeur de faire tomber les pierres disloquées par le tir, ce qu'ils firent. Ils abattirent aussi de la paroi sud une grosse pierre qui gênait la pose d'un nouveau cadre de boisage. Vers 10 h. 1/2, un bloc de pierres se détacha du sommet de l'angle formé par la même paroi et par le front. Elle se brisa en fragments dont l'un atteignit le manoeuvre qui chargeait des pierres à 1 mètre du front. La victime, qui était âgée de seize ans, mourut sans avoir repris connaissance.

Le porion et le bosseyeur qui se trouvaient plus loin du front, ne furent pas blessés.

Le banc de schiste dur, dans lequel se pratiquait le bosseyement, renfermait des joints de clivage lisses; il était séparé du banc qui le surmontait par une surface bien lisse et, à front, les deux bancs étaient séparés l'un de l'autre.

Au moment de l'accident, dans la région sud du front, les bancs du toit étaient en surplomb, l'abatage de la couche ayant été effectué trop loin.

Le bosseyeur a déclaré que la pierre, qui a causé l'accident, résonnait clairement au pic et ne paraissait pas dangereuse.

**N° 28.** — Liège. — 9<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Hasard-Fléron. — Siège de Micheroux. — Etage de 360 mètres. — 18 mai 1925, vers 8 heures. — Un tué. — P. V. Ingénieur P. Thonnart.

Un remblayeur a été écrasé dans une taille par un éboulement du toit.

#### Résumé

L'accident est survenu dans une taille chassante entreprise dans la couche Léonie.

Celle-ci, de 18 à 20° de pente, y avait 1<sup>m</sup>,12 d'ouverture et comportait deux sillons de charbon séparés par une intercalation schisteuse de 0<sup>m</sup>,24 d'épaisseur. Le toit et le mur étaient constitués par des bancs de schiste généralement très résistants.

La taille était boisée à l'aide de bèles de 2<sup>m</sup>,40 de longueur et 0<sup>m</sup>,12 de diamètre, supportées chacune par trois étaçons de 0<sup>m</sup>,12 de diamètre, disposées en lignes parallèles au front et formant des hêves de 1<sup>m</sup>,20 de largeur.

On remblayait la taille à l'aide de l'intercalation schisteuse et des pierres provenant du bossement des voies d'aérage et de roulage, bossement que s'effectuait dans le toit et dans le mur. De plus, afin d'avoir des matériaux de remblayage en suffisance, on creusait dans le mur, deux fausses voies. Le remblai suivait le vif-thier à la distance de 2<sup>m</sup>,40 dans la partie supérieure de la taille et de 3<sup>m</sup>,60 dans la partie inférieure. De distance en distance, on édifiait des piles de bois.

Le lundi 18 mai 1925, le chef mineur décida de ne pas mettre cette taille en activité par suite de manque de personnel. Le surveillant chargea deux ouvriers de démonter les couloirs oscillants, qui se trouvaient dans la hève longeant le remblai et de les placer dans la hève suivante. Les trois couloirs inférieurs, mesurant 3 mètres de longueur, furent démontés en présence du surveillant qui quitta la taille vers 7 h. 1/4.

Les ouvriers se mirent alors à travailler au couloir situé en face de la fausse voie supérieure. Brusquement se produisit un éboulement du toit de la couche qui ensevelit les deux hommes. L'un d'eux, dégagé rapidement, n'était que légèrement blessé, tandis que l'autre ne put être retiré que vers 17 heures, à l'état de cadavre. Pendant le sauvetage, la victime ne donna plus signe de vie.

Quatre bèles avaient été renversées ou brisées. De très gros blocs s'étaient détachés du toit et l'excavation, où l'on voyait des cassures, avait plusieurs mètres de hauteur. La fausse voie supérieure était éboulée et inaccessible. On y avait miné la dernière fois dans la nuit du 15 au 16 mai. Le 18 mai, il n'y avait pas de bois cassés dans la taille.

Le Comité d'Arrondissement a été d'avis que le creusement de fausses voies, pour se procurer des pierres, était une pratique peu recommandable surtout lorsque ces fausses voies étaient creusées à l'aide d'explosifs, ce qui pouvait avoir pour effet de provoquer des fissures dans les terrains. Il a estimé qu'il était préférable que le remblai fût moins complet et qu'il y fût suppléé par des piles de bois bien serrées au toit.

Un membre du Comité a préconisé l'emploi de bèles demi-rondes dont la face plane s'applique contre le toit de la couche.

**N° 29.** — *Charleroi.* — 3<sup>e</sup> Arrondissement. — *Charbonnage de Beauliensart.* — Siège n° 1, à Fontaine-l'Évêque. — Etage de 300 mètres. — 4 juin 1925, à 8 h. 1/2. — Un blessé mortellement. — P. V. Ingénieur L. Renard.

Dans une taille chassante, au cours de l'abatage, un ouvrier a été atteint par un bloc de pierre qui s'est détaché du toit.

#### Résumé

Un chantier avançant vers l'est et comprenant trois tailles, était en activité dans une couche, en allure renversée, de 23° d'inclinaison vers sud et de 0<sup>m</sup>,71 d'ouverture.

Le toit (mur géologique) était relativement résistant.

Les tailles étaient boisées au moyen de rallongues de 3 mètres de longueur, supportées chacune par quatre ou cinq étaçons, disposées en files parallèles au front, et maintenant contre le toit un garnissage de sclimbes. La distance entre files de rallongues variait de 1 mètre à 1<sup>m</sup>,20.

L'accident s'est produit dans la partie inférieure de la taille inférieure de ce chantier, immédiatement en amont de la voie de roulage.

Cette galerie était creusée dans le mur et quelque peu dans le toit de la couche et était boisée à l'aide de cadres constitués d'une bèle — supportant des sclimbes — soutenue par deux montants.

Dans le bas de ladite taille, un ouvrier avait abattu la couche sur une longueur de 3 mètres environ et une profondeur de 1<sup>m</sup>,13 à 1<sup>m</sup>,23 au delà de la dernière rallongue placée, sans disposer de sclimbes au toit, quand un éboulement se produisit. L'ouvrier fut recouvert par cet éboulement et mortellement blessé.

L'éboulement a consisté en la chute d'un bloc de pierre de section transversale triangulaire et de plus de 2 mètres de longueur, 0<sup>m</sup>,62 à 0<sup>m</sup>,96 de largeur et 0<sup>m</sup>,40 de hauteur maximum.

La face ouest de cette pierre était lisse et polie et correspondait à une cassure de terrain, qui se prolongeait dans la voie de roulage.

Cette cassure avait été remarquée dans la voie de roulage, dès le début du poste, par le porion du chantier, lequel en la signa-

lant à la victime, avait donné à celle-ci l'ordre de placer des sclimbes au cours de l'abatage, sclimbes qui devaient être posées à l'arrière sur la rallongue en place et supportées à l'avant par des étançons.

Un témoin a déclaré que peu avant l'accident, la victime, ayant frappé le toit à l'aide de son pic, avait annoncé que les terrains n'étaient pas résistants et qu'elle allait placer un bois.

**N° 30.** — Liège. — 8<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Sclessin-Val-Benoît. — Siège Grand-Bac, à Ougrée. — Étage de 602 mètres. — 4 juin 1925, à 23 1/2 heures. — Un tué. — P. V. Ingénieur M. Doneux.

Un boiseur a été enseveli sous un éboulement de charbon dans une taille en dressant.

#### Résumé

La couche Malgarnie, dont l'ouverture habituelle est de 1<sup>m</sup>,50, présentait dans la taille, en dressant presque vertical, l'allure figurée ci-après. Deux « rehoppements » du toit affectaient le quatrième gradin où l'ouverture atteignait 2<sup>m</sup>,82.

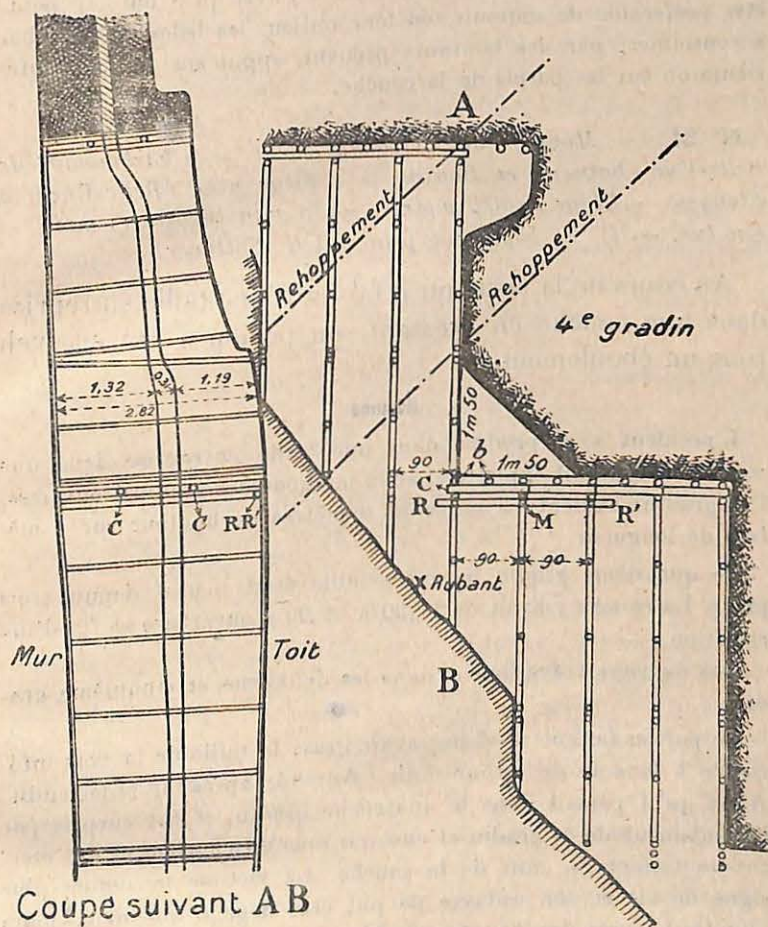
Au pied de ce gradin, la veine était soutenue par un blindage de wates et de veloutes reposant sur des bèles au plancher calées entre toit et mur. Ces bèles au plancher s'appuyaient sur les extrémités des bèles de taille et sur deux lignes de « coras » C posées sur les bois de bec des bèles de taille.

Le surveillant de jour ayant signalé que les deux premières bèles au plancher *b* étaient cassées, le surveillant de nuit G et le boiseur B avaient placé, dans la nuit du 3 au 4 juin, un boisage de renfort composé d'une bèle *RR'*, de 2<sup>m</sup>,40 de longueur, calée contre toit, sous les bois de bec, par deux étançons horizontaux établis à ses extrémités.

Le 4 juin, au soir, ils terminèrent ce travail en plaçant un étançon médian *M*.

En passant dans la taille, le chef mineur trouva G occupé à faire une potelle dans le mur et B à tailler l'étauçon, sur le remblai. Il continua de descendre la taille, sans faire d'observation.

Au moment où G se mit à caler, à coups de marteau, l'étauçon *M* que B maintenait, se produisit un éboulement de charbon à l'angle inférieur du quatrième gradin. G put se réfugier dans le



Coupe suivant AB

CROQUIS 2.

troisième gradin, mais B tomba sur le remblai et fut enseveli sous le charbon.

Il avait cessé de vivre quand G et le chef mineur que G avait rappelé, parvinrent à le dégager.

L'éboulement n'a pas affecté les terrains encaissants. Il a entraîné les quatre bèles au plancher extrêmes et les bèles de taille correspondantes. Il n'y a pas eu de dégagement de grisou.



Le Comité d'Arrondissement a émis l'avis qu'il eut été peut-être préférable de soutenir, en leur milieu, les bèles au plancher à consolider, par des boutants prenant appui sur les bois inférieurs ou sur les parois de la couche.

**N° 31.** — Mons. — 1<sup>er</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Belle-Vue, Baisieux et Boussu. — Siège n° 7 (Belle-Vue), à Elouges. — Etage de 870 mètres. — 13 juin 1925, vers midi. — Un tué. — P. V. Ingénieur principal G. Sottiaux.

Au cours de la visite qu'il faisait d'une taille entreprise dans une couche en dressant, un porion a été enseveli sous un éboulement.

#### Résumé

L'accident s'est produit dans une taille entreprise dans une couche en dressant exploitée par la méthode des gradins renversés. Ces gradins avaient en moyenne 3 mètres de hauteur sur 4 mètres de longueur.

Le quatrième gradin de cette taille était inactif depuis trois jours. La couche y avait de 1<sup>m</sup>,30 à 0<sup>m</sup>,90 d'ouverture et 70° d'inclinaison.

Des ouvriers travaillaient dans les deuxième et cinquième gradins.

Le porion faisant sa visite, avait gravi la taille de la voie inférieure à la voie de retour d'air. Aussitôt après, il redescendit. Alors qu'il passait dans le quatrième gradin, il fut surpris par l'éboulement de ce gradin et enseveli sous du charbon et des pierres du toit et du mur de la couche. La victime ne donna plus signe de vie et son cadavre ne put être dégagé que deux jours plus tard, après des travaux pénibles.

Il s'était formé à l'emplacement du quatrième gradin, une excavation de 3 mètres d'ouverture, 4<sup>m</sup>,50 de longueur et 3 mètres de hauteur; en arrière de celle-ci, le boisage soumis à une pression considérable menaçait de s'écrouler, le mur et le toit étant affectés par des cassures.

D'après les témoins, le boisage de ce gradin était identique à celui des autres gradins, lequel comportait des bèles appliquées au toit et au mur en lignes parallèles au front, maintenues par des étançons distants de 1 mètre avec boutant entre les deux bois

supérieurs, queues de perches écartées de 0<sup>m</sup>,25 et fascins jointives. L'intervalle entre les lignes de bèles était de 0<sup>m</sup>,85. Les bois avaient un diamètre de 0<sup>m</sup>,12 à 0<sup>m</sup>,15.

Les pièces de bois retirées de l'éboulement n'étaient pas cassées.

Deux ouvriers qui avaient vu ce gradin deux heures avant l'accident ont déclaré que le boisage était en parfait état.

Le porion n'avait fait aucune observation après son passage.

D'après les ouvriers occupés dans la taille, l'éboulement n'a été précédé d'aucun bruit précurseur.

Il ne s'est produit aucun dégagement de grisou.

**N° 32.** — Liège. — 9<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Cheratte. — Siège de Cheratte. — Etage de 170 mètres. — 24 juin 1925, à 9 heures. — Un tué. — P. V. Ingénieur P. Thonnart.

Un ouvrier à veine a été tué, dans une taille, par une pierre détachée du toit de la couche.

#### Résumé

Une taille chassante entreprise dans la couche n° 4, de 18° d'inclinaison, mesurait 30 mètres de longueur. La veine se composait d'un seul sillon de charbon de 0<sup>m</sup>,52 d'épaisseur. Toit et mur étaient formés de schiste de résistance moyenne. On boisait par bèles de 3<sup>m</sup>,40 de longueur, parallèles au front et reposant chacune sur cinq étançons. Les hèves avaient 0<sup>m</sup>,75 à 1<sup>m</sup>,05 de largeur.

Trois ouvriers travaillaient dans cette taille: l'un d'eux forait des trous de mine au bossement de la voie d'aérage, les deux autres abattaient le charbon, l'un dans le gradin supérieur à quelques mètres sous cette voie, l'autre, dans le gradin suivant.

Vers 9 heures, le premier et le troisième entendirent le bruit d'un éboulement, suivi de cris poussés par leur compagnon. Ils trouvèrent celui-ci sous un gros bloc de schiste qui s'était détaché du toit.

La victime, rapidement dégagée, fut transportée à l'infirmerie où elle expira vers 11 heures. Elle était atteinte d'une fracture du bassin.

Au moment de l'accident, elle était occupée à creuser, au marteau-pic, une brèche montante de 1<sup>m</sup>,40 de largeur. Elle y avait placé une bèle située à 0<sup>m</sup>,90 du front et à 0<sup>m</sup>,85 de la ligne de bèles

précédente, et avait muni cette bête de ses trois étançons inférieurs. Cette bête s'est renversée et brisée à 1<sup>m</sup>,50 de son extrémité d'amont, c'est-à-dire à l'endroit où se trouvait le troisième étançon. Les trois étançons étaient renversés, mais non brisés. Les boisages voisins n'avaient pas souffert.

La pierre, qui ne s'était pas cassée et qui pouvait peser 1.200 kilogrammes, s'était détachée du toit, au sommet de la brèche. L'excavation, qui s'était formée dans le toit, était assez irrégulière et présentait des faces noirâtres, polies ou enduites de pholélite.

**N° 33.** — Centre. — 3<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnages Réunis de Ressaix, Leval, Péronnes, Ste-Aldegonde et Houssu. — Siège n° 9-10 (Houssu), à Haine-St-Paul. — Etage de 437 mètres. — 25 juin 1925, vers 11 heures. — Un tué. — P. V. Ingénieur principal P. Defalque.

Dans une taille en plateure, au cours du travail d'abatage, un ouvrier a été recouvert par un éboulement du toit.

#### Résumé

A l'étage de 437 mètres du siège susdit, un chantier était en activité vers l'ouest dans la veine n° 4.

Dans la deuxième taille de ce chantier, taille dont la longueur était de 18 mètres, la couche, inclinée de 28 à 29°, présentait 1<sup>m</sup>,40 à 1<sup>m</sup>,60 d'ouverture et se composait de deux sillons de charbon, dont l'inférieur avait 0<sup>m</sup>,90 au moins de puissance et était séparé du sillon supérieur par un banc d'escaille de 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,25 d'épaisseur.

Le toit de la couche était peu résistant; il était constitué de bancs schisteux dont l'épaisseur variait de 0<sup>m</sup>,15 à 0<sup>m</sup>,25.

La taille était boisée à l'aide de rallongues de 3 mètres de longueur, soutenues chacune par quatre étançons, disposées en lignes parallèles au front et maintenant contre le toit des sclimbes à 0<sup>m</sup>,50 d'intervalle. Dans la partie inférieure de la taille toutefois, où le toit était moins résistant encore qu'ailleurs, les sclimbes étaient plus rapprochées et supportaient des fascines. En moyenne, la distance entre les files de rallongues était de 1 mètre.

Le travail d'abatage s'effectuait comme suit :

Chaque ouvrier faisait d'abord dans la couche une « coupure » de 1 mètre environ de profondeur, à la tête de sa rallongue en enlevant seulement le banc d'escaille et le sillon supérieur. Il poursuivait ensuite en descendant l'enlèvement de ce banc et de ce sillon en plaçant des sclimbes au fur et à mesure de la mise à découvert du toit. Ces sclimbes étaient appuyées, à l'arrière, sur la rallongue déjà placée, et potelées, à l'arrière, dans la veine. Là où c'était nécessaire, l'ouvrier complétait ce boisage par des fascines.

Dans la suite, il enlevait le sillon inférieur, puis posait une nouvelle rallongue à front. Quand le toit de la couche était moins résistant — comme c'était le cas dans le bas de la taille — il plaçait la nouvelle rallongue à front avant l'abatage du sillon inférieur et il la soutenait par un ou deux étançons provisoires prenant appui sur le sillon inférieur. Il armait alors cette rallongue de ses étançons définitifs au fur et à mesure de l'enlèvement du sillon inférieur.

Un ouvrier avait, de la manière qui vient d'être indiquée, enlevé le banc d'escaille et le sillon du toit sur la longueur de la deuxième rallongue, comptée à partir de la voie inférieure; il avait placé sclimbes et fascines au toit et une nouvelle rallongue D à front, celle-ci maintenue par un étançon provisoire prenant pied sur le sillon inférieur. Il avait ensuite poursuivi en descendant l'abatage de l'escaille et du sillon supérieur en plaçant sclimbes et fascines et était arrivé à 1 mètre environ en aval de la rallongue D. En même temps, un autre ouvrier avait commencé à enlever le sillon inférieur et avait placé un des étançons définitifs de la rallongue D.

Tout à coup, sans aucun signe précurseur, un éboulement considérable se produisit recouvrant complètement le premier ouvrier.

Celui ne put être dégagé qu'après une demi-heure de travail; il était mort.

L'éboulement s'était étendu depuis le bas de la taille sur 6 mètres de longueur suivant l'inclinaison de la couche, 3 mètres environ de largeur maximum; il n'a pas été possible d'en déterminer la hauteur.

Il avait affecté les deux havées libres à la partie inférieure de la taille et également la nouvelle havée où travaillaient les

ouvriers. Plusieurs rallongues avaient été abattues; la rallongue D était restée en place.

Le boisage de la voie n'avait pas souffert. La voie, d'ailleurs, était restée intacte.

Il a été constaté dans la taille que toutes les rallongues étaient en sapin et avaient 0<sup>m</sup>,13 à 0<sup>m</sup>,14 de diamètre. Les étançons, également en sapin, avaient un diamètre égal ou supérieur à celui des rallongues; ils étaient taillés en pointe non effilée à leur extrémité inférieure et étaient potelés dans le mur de la couche, lequel était assez dur. Les sclimbés, d'essences diverses, mais surtout en sapin, avaient 0<sup>m</sup>,04 à 0<sup>m</sup>,06 d'épaisseur.

Le porion avait visité la taille deux fois le matin de l'accident, la dernière fois vers 9 h. 1/2. Il n'a eu aucune observation à présenter, a-t-il dit, en ce qui concerne le boisage.

**N° 34.** — Charleroi. — 5<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Baullet. — Siège Ste-Barbe, à Wanfercée-Baullet. — Etage de 174 mètres. — 30 juin 1925, vers 2 h. 1/2. — Un blessé gravement. — P. V. Ingénieur G. Paques.

En se garant d'un bloc de pierre glissant dans les remblais, un ouvrier s'est blessé gravement.

#### Résumé

Une taille chassante était en activité dans une couche inclinée à 30° et composée de deux sillons de charbon séparés l'un de l'autre par un banc d'escaille de 0<sup>m</sup>,70 d'épaisseur; le sillon du toit avait 0<sup>m</sup>,30 et le sillon du mur, 0<sup>m</sup>,40 de puissance.

La taille était boisée au moyen de rallongues de 3 mètres de longueur, disposées suivant l'inclinaison de la couche et supportées chacune par quatre étançons.

Le déhouillement se pratiquait comme suit : pendant le jour, on abattait le sillon du mur sur la largeur d'une havée et le sillon du toit sur la largeur de la havée suivante; pendant la nuit suivante, on enlevait l'escaille que l'on utilisait à la confection des remblais.

C'est au cours de l'enlèvement de l'escaille que l'accident s'est produit.

Une tôle avait été placée, appuyée d'une part contre le front et d'autre part contre un des étançons d'une rallongue.

Sur cette tôle les blocs d'escaille abattus glissaient pour atteindre les remblais.

A un moment donné, un ouvrier remblayeur voulant se garer d'un bloc volumineux que son compagnon de travail venait d'abattre, se contusionna au côté gauche de la cage thoracique en se heurtant contre un étançon.

Cet ouvrier est mort, après un certain temps, de ses blessures.

**N° 35.** — Liège. — 8<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Bonne-Fin-Bâneux. — Siège Bâneux, à Liège. — Etage de 208 mètres. — 3 juillet 1925, à 12 heures. — Un tué. — P. V. Ingénieur principal A. Delrée.

Un haveur a été écrasé sous une pierre qui s'est détachée du toit de la couche, dans une taille montante.

#### Résumé

La couche Grande Veine des Cortils, dont la pente est de 18° vers le sud, et dont l'ouverture est de 0<sup>m</sup>,62, entièrement en charbon, était exploitée par tailles montantes de 14 mètres de largeur. Le chantier avançait vers l'est. Le boisage des tailles se composait d'étançons potelés dans le mur et calés au toit au moyen de coins, dits « lamais ». Ces étançons, distants de 1 mètre, formaient des hèves de 1<sup>m</sup>,25 de largeur environ. On boisait à l'aide de bèles quand le surveillant le jugeait nécessaire.

Deux tailles, nos 15 et 16, arrivées à même hauteur, occupaient chacune deux ouvriers à veine. G dans la partie ouest de la taille 16, et R, dans la partie est de la taille 15, progressaient l'un vers l'autre et étaient encore séparés par un massif de charbon de 3 mètres de longueur et d'une hève de largeur environ. D travaillait dans la partie ouest de la taille 15. Le charbon n'étant pas très dur, ces ouvriers ne se servaient guère du marteau-pic.

Le chef mineur et le surveillant visitèrent ces tailles vers 10 heures et ne firent aucune observation au sujet du boisage.

Vers midi, D s'approchait de G pour lui parler du travail, quand une pierre se détacha brusquement du toit et s'abattit sur G. R se trouvait à ce moment-là dans la montée de la taille 15.

La victime ne poussa aucun cri. Elle avait cessé de vivre quand on parvint à la dégager, après avoir brisé la pierre.

Celle-ci surmontait une partie du massif de charbon, séparant les deux tailles, partie qui venait d'être abattue. Elle avait la

forme d'un segment circulaire de 3<sup>m</sup>,10 de corde, du côté du vif-thier, et de 1<sup>m</sup>,30 de flèche. Une cassure verticale se marquait suivant la corde où l'épaisseur de la pierre atteignait 0<sup>m</sup>,30. Celle-ci se terminait en biseau très aigu sur le pourtour où le toit ne présentait pas de cassure. Elle faisait donc partie d'une cloche.

Sous la pierre, on a trouvé un bois et un lamai intacts que la victime s'apprêtait probablement à mettre en place après avoir entamé le massif.

Les bois entourant la pierre n'ont pas bougé.

**N° 36.** — Liège. — 9<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Hasard-Fléron. — Siège de Micheroux, à Micheroux. — Etage de 520 mètres. — 11 avril 1925, vers 13 h. 1/4. — Un tué. — P. V. Ingénieur P. Thonnart.

Au cours du travail d'abatage, un ouvrier a été atteint à la tête par un bloc de pierre qui s'est détaché du toit de la couche.

#### Résumé

Dans une taille chassante d'un chantier en activité vers l'ouest dans la couche Beaujardin, celle-ci avait 26° d'inclinaison vers sud et était composée d'un sillon de charbon de 0<sup>m</sup>,42 de puissance. Le toit et le mur étaient constitués de bancs de schiste de résistance moyenne.

D'ordinaire, les ouvriers à veine travaillaient par brèches montantes de 1 mètre de largeur et soutenaient le toit au moyen de bèles, de section semi-circulaire, de 2<sup>m</sup>,40 de longueur, supportées chacune par trois montants et disposées en lignes parallèles au front, soit nord-sud, à 1 mètre de distance d'axe en axe.

Le 11 août 1925, vers 9 heures du matin, un surveillant constata que le toit était peu résistant, celui-ci était d'ailleurs affecté de cassures nord-sud. Il donna l'ordre à un ouvrier de travailler par brèche montante de 2<sup>m</sup>,40 de largeur et de placer les bèles suivant la direction de la couche, c'est-à-dire perpendiculairement aux cassures. L'ouvrier suivit cet ordre.

Vers 13 h. 1/4, il avait déjà placé trois bèles et continuait le travail d'abatage.

Il avait abattu la couche sur presque toute la largeur de la brèche et jusqu'à 1<sup>m</sup>,20 de la dernière bèle, lorsqu'un bloc de

schiste se détacha subitement du toit et l'atteignit à la tête. L'ouvrier fut tué sur le coup.

Après l'accident, il a été constaté que le boisage était intact et que le marteau-pic dont se servait la victime était resté sous la pierre. Celle-ci mesurait 1<sup>m</sup>,20 de longueur maximum, 0<sup>m</sup>,95 de largeur moyenne et 0<sup>m</sup>,55 de hauteur. Elle était limitée par quatre cassures, deux nord-sud et deux est-ouest.

**N° 37.** — Charleroi. — 5<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Tergnée, Aiseau-Présles. — Siège de Roselies, à Roselies. — Etage de 465 mètres. — 17 août 1925, vers 13 h. 3/4. — Un tué. — P. V. Ingénieur R. Bréda.

Au cours du travail d'abatage dans une taille chassante, un ouvrier a été mortellement blessé par une pierre tombée du toit de la couche.

#### Résumé

Une taille chassante était en activité dans une couche inclinée de 15° et composée d'un seul sillon de 1<sup>m</sup>,20 à 1<sup>m</sup>,50 de puissance.

La taille s'étendait sur 2 mètres environ en aval de la voie de roulage, laquelle était bosseyée uniquement en mur.

La dernière bèle placée à front de cette voie se prolongeait vers le bas sur presque toute la longueur de la partie de la taille située en aval de la voie.

Deux ouvriers à veine avaient abattu le charbon en chassant, sur un front de 5 mètres, au-delà de cette bèle de voie.

Après un avancement de 1<sup>m</sup>,20, ils arrêterent le travail d'abatage, et, dans la partie inférieure de la taille, placèrent au toit, suivant l'inclinaison de la couche, une bèle de taille de 3 mètres de longueur et 0<sup>m</sup>,45 de circonférence. Cette bèle aurait dû être supportée par quatre bois; un petit massif de charbon empêcha le placement de l'étau inférieur.

Normalement, le toit de la couche était résistant et on ne disposait pas de sclimbes au toit.

Mais ce jour-là, les ouvriers constatèrent au toit l'existence d'une escaille dont la chute était à craindre.

Aussi placèrent-ils quatre sclimbes de 1<sup>m</sup>,50 de longueur et 0<sup>m</sup>,15 à 0<sup>m</sup>,16 de diamètre, sclimbes appuyées d'une part sur la bèle de la voie et d'autre part sur la bèle de taille.

Après quoi ils continuèrent le travail d'abatage.

A un moment donné, un des ouvriers s'était retiré du front sous les sclimbes pour procéder au boutage du charbon.

Brusquement, un morceau d'escaille se détacha et brisant deux des sclimbes, tomba sur l'ouvrier, lui fracturant le crâne.

Le morceau d'escaille mesurait 1<sup>m</sup>,20 de long, 1<sup>m</sup>,15 de large et de 0 à 0<sup>m</sup>,19 d'épaisseur.

Quelques instants avant l'accident, le porion s'était trouvé près de la victime et n'avait rien remarqué d'anormal au boisage qui lui avait paru bien exécuté.

**N° 38.** — Liège. — 9<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Wérister. — Siège de Wérister, à Romsée. — Etage de 540 mètres. — 3 septembre 1925, vers 11 heures. — Un tué. — P. V. Ingénieur principal C. Burgeon.

Dans une taille entreprise dans une couche inclinée de 35°, au cours du travail d'abatage, un ouvrier à veine a été enseveli sous un éboulement.

#### Résumé

Un ouvrier était occupé à l'abatage du charbon à l'aide d'un marteau-pic dans le gradin inférieur d'une taille entreprise dans une couche présentant une inclinaison de 35°. Cette couche, de 0<sup>m</sup>,70 de puissance, était surmontée d'un faux-toit, épais de 0<sup>m</sup>,70, qu'on laissait en place. En amont de la voie inférieure de la taille, on abandonnait un massif de charbon de 1<sup>m</sup>,70 de hauteur, qu'on perçait tous les 1<sup>m</sup>,50 à 2 mètres pour placer les trémies servant à l'écoulement des produits abattus dans la taille.

La dite voie était bosseyée à l'explosif; on abattait le faux-toit et on achevait le bosseyement dans le mur.

Le gradin inférieur, de 2<sup>m</sup>,40 de hauteur, était boisé au moyen de « plates bêles » (bêles sciées en deux dans le sens de la longueur), longues de 2<sup>m</sup>,40, soutenues chacune par quatre étançons, et disposées suivant l'inclinaison, à 0<sup>m</sup>,70 d'axe en axe.

D'après les témoins, le remblai, en cette partie de la taille, était arrêté à 6<sup>m</sup>,60 du vif-thier; en amont de ce gradin, la distance entre le front et les remblais, relevée par l'Ingénieur qui a procédé à l'enquête, était de 3<sup>m</sup>,60.

Quelques instants avant l'accident, un hiercheur arrivant au pied de la taille, remarqua que le boisage craquait fortement. Il

en fit part à l'ouvrier à veine et celui-ci, cessant son travail, constata qu'une poussée se produisait dans la taille. Il se disposait à se retirer quand le faux-toit s'éboula sur toute la hauteur du gradin, depuis le remblai jusqu'au vif-thier.

L'ouvrier, recouvert par l'éboulement, ne put être retiré qu'au bout de quatre heures. Il avait cessé de vivre.

Deux surveillants avaient visité la taille une heure avant l'accident; ils avaient trouvé le boisage bien fait et en bon état et n'avaient pas sondé le toit, parce que, ont-ils déclaré, au voisinage de la voie, il était toujours « pesant ».

**N° 39.** — Charleroi. — 5<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Trieu-Kaisin. — Siège n° 4 (Sebastopol), à Châtelineau. — Etage de 480 mètres. — 4 septembre 1925, vers 13 heures. — Un blessé grièvement. — P. V. Ingénieur G. Janssens.

Un ouvrier occupé au remontage d'une taille, a été atteint par un éboulement du remblai.

#### Résumé

Une taille chassante était ouverte dans une couche présentant une inclinaison de 25°. Cette couche, de 2<sup>m</sup>,30 d'ouverture, comprenait deux sillons de charbon, — le supérieur, de 0<sup>m</sup>,80 et l'inférieur, de 0<sup>m</sup>,30 d'épaisseur, — séparés l'un de l'autre par 1<sup>m</sup>,20 d'escaille grise, dure, se débitant en grosses pierres.

Cette taille avait été boisée à l'aide de « squettons » ou « plates bêles » (bêles sciées en deux dans le sens de la longueur), longues de 3 mètres, supportées chacune par quatre étançons et disposées en lignes parallèles au front, distantes de 1 mètre environ les unes des autres.

Le remblai, fait à la main, était complet. D'après les témoins, les pierres de l'escaille étant assez grosses, il tenait très bien, bien qu'il s'appuyât uniquement sur les étançons soutenant les « plates bêles ». On ne laissait que deux havées vides — soit 2 mètres d'intervalle environ — entre le remblai et le front.

Peu de temps avant l'accident, cette taille s'était éboulee sur 12 mètres de longueur, dans sa partie supérieure.

Un porion et un ouvrier, aidés d'un hiercheur, avaient été chargés d'en effectuer le remontage.

Dans la partie inférieure de la taille, les trois files de « plates bêles » étaient restées intactes sur une longueur de 9 mètres, soit

donc sur la longueur de trois de ces bois. Le porion et l'ouvrier s'étaient contentés de les recaler.

Plus haut, après avoir entamé le front sur 1 mètre de largeur, ils disposaient des « plates bèles » de 2<sup>m</sup>,50 de longueur, à 1 mètre d'intervalle, suivant la direction de la couche. Ces « plates bèles » étaient soutenues chacune par trois étançons et supportaient un garnissage de sclimbes.

Sur les étançons étaient clouées de fortes sclimbes sur lesquelles reposaient des planches. Les deux hommes se tenaient sur ces planches au cours de leur travail. Deux « plates bèles » avaient été mises en place et, après avoir enlevé le sillon supérieur de la couche, le porion et l'ouvrier se préparaient à en placer une troisième, quand ils entendirent tomber des pierres. Le porion put se garer; l'ouvrier fut atteint par des pierres.

La victime n'a pu dire comment elle avait été blessée.

Il a été constaté que les pierres tombées provenaient du remblai qui avait glissé en produisant la chute de plusieurs des étançons soutenant les « plates bèles ».

Le Comité d'Arrondissement a été unanime pour regretter que le remblai n'eût pas été maintenu par un sclimbage placé derrière les étançons du boisage, ce qui en aurait peut-être empêché ou, tout au moins, retardé l'éboulement.

**N° 40.** — Charleroi. — 5<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Grand-Mambourg et Bonne-Espérance. — Siège Résolu, à Montigny-sur-Sambre. — Etage de 615 mètres. — 9 septembre 1925, vers 14 heures. — Un tué. — P. V. Ingénieur G. Janssens.

Un ouvrier, qui circulait dans une taille chassante, a été atteint à la nuque par une sclimbe qui avait glissé d'une bèle en même temps que quelques pierres se détachaient du toit.

#### Résumé

Un chantier comportant plusieurs tailles chassantes était en activité dans la « Veine n° 6 » inclinée vers l'ouest de 25° environ. Cette couche, de 1<sup>m</sup>,30 d'ouverture, était séparée par un banc de schistes d'épaisseur variable (de 0<sup>m</sup>,50 à 2 mètres) de la couche supérieure « Veine n° 5 ». Pour cette raison, le toit de « Veine n° 6 » était très peu résistant.

C'est dans la taille 2 couchant du chantier que l'accident s'est produit.

Cette taille était boisée au moyen de bèles de 0<sup>m</sup>,20 de diamètre et de 2 mètres de longueur, supportées chacune par trois ou quatre étançons et disposées en lignes parallèles au front, distantes entre elles de 1 mètre. Les bèles soutenaient un garnissage de sclimbes (diamètre 0<sup>m</sup>,07, longueur 1<sup>m</sup>,50) placées à 0<sup>m</sup>,25 les unes des autres, maintenant contre le toit des « travers » et des fagots. Enfin, dans toutes les havées, le boisage était renforcé par des bèles d'environ 1<sup>m</sup>,50 de longueur, disposées suivant la direction de la couche à 1<sup>m</sup>,50 d'intervalle.

Au moment de l'accident, un ouvrier remontait la dite taille. Il fut frappé à la nuque par une sclimbe dont l'une des extrémités avait glissé d'une bèle, en même temps que tombaient quelques pierres. L'ouvrier fut tué sur le coup.

**N° 41.** — Liège. — 9<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage des Six-Bonniers. — Nouveau siège, à Seraing. — Etage de 765 mètres. — 21 octobre 1925, vers 3 heures. — Deux tués. — P. V. Ingénieur C. Burgeon.

Dans une taille entreprise dans une couche à peu près verticale, un éboulement du front a recouvert un surveillant et un ouvrier.

#### Résumé

L'accident s'est produit dans une taille entreprise dans une couche à peu près verticale, exploitée par la méthode des gradins renversés.

La taille comportait neuf gradins de 3<sup>m</sup>,50 de hauteur et 2<sup>m</sup>,35 à 3 mètres de longueur.

Sur le tiers supérieur de la taille, soit dans les gradins 7, 8 et 9, la couche était irrégulière; plus bas, elle se présentait en allure renversée, était régulière, inclinée de 80° environ et composée d'un sillon de charbon de 0<sup>m</sup>,90 de puissance avec faux-mur de 0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,30.

Le boisage comportait des « plates bèles » appliquées, suivant l'inclinaison de la couche, contre le toit et contre le mur, sur toute la hauteur de chaque gradin, à 0<sup>m</sup>,75 d'intervalle, et calées entre elles par quatre ou cinq étançons.

Les gradins étaient troussés au moyen de wâtes et de veloutes

maintenues par des « bèles au plancher » placées à l'aplomb des « plates bèles », c'est-à-dire des bèles de taille.

Entre les « bèles au plancher » et les étauçons supérieurs des bèles de taille étaient placés deux « coras » sur l'ouverture de la couche.

Après l'abatage, la face verticale de chaque gradin était étauonnée par une planche calée par deux étauçons contre les bois de taille.

L'abatage se faisait pendant le poste de jour. Trois ouvriers faisaient chacun avancer le front de deux gradins, d'une « hève » de 0<sup>m</sup>,75, et commençaient le boisage.

Pendant le poste de l'après-dîner, on enlevait le faux-mur et terminait le boisage; on pratiquait également des sondages au grisou.

Pendant le poste de nuit, on faisait le remblai et éventuellement on achevait le boisage.

Boisage et remblai ne laissaient pas à désirer.

Le 20 octobre 1925, un ouvrier haveur avait abattu le charbon sur la largeur d'une hève dans les gradins 4 et 5; l'après-midi, on fora un trou de sonde dans chacun de ces gradins sans constater le moindre dégagement de grisou.

Un ouvrier qui avait boisé le gradin 3 vint ensuite commencer le même travail dans le gradin 4; il constata alors qu'il y tombait un peu de charbon.

Toutefois, comme la besogne était plus urgente dans le gradin n° 7 où on devait traverser une étroite, l'ouvrier ne continua pas le boisage du quatrième gradin.

Au poste de nuit, le surveillant et un boiseur se mirent en devoir de terminer le boisage de ce gradin.

Le surveillant avait remarqué que deux « bèles au plancher » étaient cassées et avait donné l'ordre au boiseur de les remplacer après achèvement du boisage à front.

A un moment donné, alors que le surveillant et le boiseur étaient occupés à la partie inférieure du gradin, le charbon s'abatit, recouvrant les deux hommes.

Un remblayeur qui venait de quitter le quatrième gradin et pénétrait dans le cinquième put gagner la voie de retour d'air sans que sa lampe à huile s'éteignît.

Peu de temps après, du grisou envahit la partie supérieure du chantier.

Les deux victimes ne purent être retirées, à l'état de cadavre, que le soir du jour suivant.

Le danger d'éboulement était tel que, par la suite, on ne put retourner sur les lieux de l'accident.

**N° 42.** — Mons. — 1<sup>er</sup> Arrondissement. — Charbonnages Réunis de l'Agrappe. — Siège n° 3 (Grand-Trait), à Frameries. — Etage de 240 mètres. — 21 octobre 1925, vers 12 h. 1/2. — Un tué. — P. V. Ingénieur principal G. Sottiaux.

Dans une taille entreprise dans une couche en droit, un ouvrier a été recouvert par un éboulement de charbon.

#### Résumé

Un chantier comportant plusieurs tailles était en activité dans une couche en droit exploitée par la méthode des gradins renversés.

L'accident s'est produit dans le quatrième gradin de la première taille de ce chantier.

Dans ce gradin de 2 mètres de hauteur, la couche avait une inclinaison sud de 56 à 70° et présentait une ouverture de 1<sup>m</sup>,30 au sommet et de 1<sup>m</sup>,80 à la base; le mur et le toit étaient durs, mais fissurés et ébouleux.

Le boisage consistait en bèles de 2 mètres de longueur, appliquées suivant l'inclinaison de la couche, tant au mur qu'au toit, et calées entre elles au moyen de trois étauçons, dont les deux supérieurs étaient entretoisés entre eux par deux boutants.

Les bèles maintenaient contre le toit et le mur un garnissage de queues de perches.

L'étauçon supérieur des bèles retenait la couronne du gradin qui était garni de solides queues de perches placées à 0<sup>m</sup>,10 d'intervalle.

La distance entre les lignes de bèles était de 0<sup>m</sup>,90 à 1 mètre. Les bèles et leurs étauçons avaient de 0<sup>m</sup>,14 à 0<sup>m</sup>,16 de diamètre.

Un ouvrier V, occupé dans le quatrième gradin, avait, sur la largeur d'une havée, terminé l'abatage commencé la veille.

Vers 12 h. 1/4, un surveillant passant dans la taille, trouva le boisage de ce gradin en ordre, sauf qu'il manquait un coin à un bois, ce qu'il fit observer à l'ouvrier.

Peu de temps après, des ouvriers occupés dans des gradins voisins entendirent tomber du charbon. Il constatèrent que le quatrième gradin s'était éboulé sur une longueur de 2 mètres.

Après dix minutes de recherches dans le charbon éboulé, l'ouvrier V fut découvert inanimé sur les remblais à l'aplomb du front initial du gradin. Auprès de lui se trouvaient sa lampe et une hache plantée dans un petit morceau de bois dont il avait vraisemblablement voulu faire un coin. C'est en vain qu'on pratiqua sur l'ouvrier la respiration artificielle.

Les bèles étaient restées en place; mais à la seconde ligne de bèles, les deux étauçons supérieurs et les boutants avaient été abattus, de même que les queues de perches garnissant le talon du gradin.

On a supposé que V était venu couper à la hache quelques-unes de ces queues de perches, afin de rendre plus facile le lavage de la couche. Cette pratique était sévèrement interdite.

Au cours du sauvetage, on n'a pas vérifié l'état de ces queues de perches.

**N° 43.** — Liège. — 9<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Cheratte. — Siège de Cheratte. — Etage de 323 mètres. — 2 novembre 1925, vers 11 h. 1/2. — P. V. Ingénieur P. Thonnart.

Dans une galerie horizontale en veine, au cours du travail d'abatage, un ouvrier a été atteint par un éboulement du toit.

#### Résumé

L'accident est survenu au front de creusement de la voie supérieure d'un chantier.

Dans cette voie, la couche comportait un sillon de charbon de 0<sup>m</sup>,42 de puissance, incliné à 25° vers sud et reposant sur un faux-mur schisteux de 0<sup>m</sup>,15. Le toit et le mur étaient constitués par des bancs de schiste qui, en général, étaient très résistants; la couche elle-même était très dure.

La galerie, d'une section mesurant 1<sup>m</sup>,80 de haut sur 1<sup>m</sup>,70 de large, était bossyée en toit et en mur à l'aide d'explosifs; elle était creusée en ferme, la taille supérieur du chantier étant à 40 mètres environ en arrière.

Le matin du jour de l'accident, le bossyement dans le toit étant en retard sur celui pratiqué dans le mur, le dernier cadre de

boisage de la galerie se trouvait à 2<sup>m</sup>,30 du front en veine; le toit était soutenu provisoirement, à 0<sup>m</sup>,50 de ce front, par une bèle potelée dans la couche, à l'aval, et soutenue par un bois à l'amont.

Un ouvrier commença l'abatage de la couche à l'aide d'un marteau-pic. Sans placer aucun boisage provisoire, il avait enlevé la veine sur une largeur de 1<sup>m</sup>,50 environ et une profondeur égale, quand un bloc de pierre se détacha du toit et s'abattit sur lui.

Il avait cessé de vivre quand on parvint à le dégager.

Le vide laissé au toit par la chute de la pierre non seulement correspondait sensiblement à la surface déhouillée, mais s'étendait encore jusqu'au delà de la bèle provisoire qui fut renversée.

**N° 44.** — Liège. — 7<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Marihaye. — Siège de Flémalle, à Flémalle-Grande. — Etage de 700 mètres. — 18 novembre 1925, vers 9 h. 1/2. — Un tué. — P. V. Ingénieur R. Masson.

Dans une taille en plateure, un ouvrier a été atteint par un éboulement du front.

#### Résumé

L'accident est survenu dans la deuxième taille chassante d'un chantier activé dans une couche en plateure inclinée vers nord.

Cette taille étant parvenue dans une région où la couche présentait une allure dérangée due à la proximité d'une étroite, on y poursuivait le déhouillement par deux brèches (gradins) montantes de 2<sup>m</sup>,50 à 3 mètres de largeur.

Le charbon assez tendre était surmonté d'un faux-toit très friable; le toit lui-même était déliteux.

On effectuait le boisage à l'aide de bèles de 0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,15 de diamètre, soutenues chacune par deux ou trois étauçons de même diamètre, et calées au toit, avec interposition d'un garnissage de wâtes et de veloutes, dans le sens de la direction de la couche, c'est-à-dire parallèlement aux fronts d'avancement des brèches.

Après un avancement de 0<sup>m</sup>,90, l'ouvrier plaçait une nouvelle bèle.

La veille du jour de l'accident, dans la brèche supérieure, une bèle avait été placée à une vingtaine de centimètres du front.

Dans cette brèche, l'inclinaison du toit était normale — 20° vers nord, — mais le mur n'était pas régulier; il présentait un



renforcement de sens nord-est-sud-ouest qui, vers le milieu de la brèche, portait l'ouverture de la couche à un maximum de 2<sup>m</sup>,20.

Le jour de l'accident, au poste du matin, l'ouvrier préposé au dit gradin, installa d'abord les couloirs d'évacuation des charbons, rectifia ensuite le front en amont de ce gradin et y plaça une bèle calée à l'aide de deux bois, puis se dirigea vers la voie supérieure de la taille pour y chercher un bois. A ce moment-là, un autre ouvrier D se tenait dans le deuxième gradin à faible distance du front; il jetait à la pelle, dans un couloir en tôle, du charbon abattu. Brusquement, le vif-thier s'effondra ainsi qu'une partie du faux-toit. L'ouvrier enseveli sous l'éboulement, fut promptement dégagé, mais il avait cessé de vivre. Frappé à la tête par un bloc de pierre, il était atteint de fracture du crâne.

Aucun élément du boisage n'avait été renversé. Tout l'angle saillant du gradin s'était détaché et l'éboulement était limité vers l'est à une face de clivage bien plane de près d'un demi-mètre carré de surface, inclinée vers nord-ouest, sans un angle de 70°.

La victime faisait le service de chef de taille depuis un mois.

**N° 45.** — Charleroi. — 5<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Roton-Ste-Catherine. — Siège des Aulniats, à Farciennes. — Etage de 200 mètres. — 25 novembre, 1925, vers 2 h. 1/2. — Un tué. — P. V. Ingénieur R. Bréda.

A front d'une voie, un ouvrier a été enseveli sous un éboulement.

#### Résumé

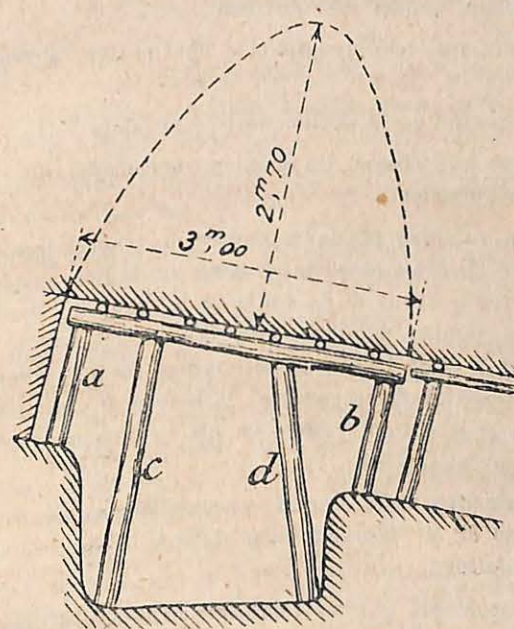
L'accident s'est produit dans la voie supérieure d'une taille chassante en activité dans une couche qui, en ce point, présentait une inclinaison de 8 à 10° vers nord.

Dans la dite voie, la couche, très dure, avait 1<sup>m</sup>,20 d'ouverture et se composait de deux sillons de charbon, l'un de 0<sup>m</sup>,90, l'autre de 0<sup>m</sup>,30 d'épaisseur, sans intercalation. Les terrains encaissants étaient schisteux; le toit, notamment, était formé d'un schiste tendre, assez cassé.

Le bosseyement de la voie se faisait en mur à l'explosif Manganite R; on n'y minait pas chaque jour et chaque tir ne comportait qu'une mine.

Afin de faciliter l'exécution du soutènement de la voie, on boisa la partie supérieure de la taille, au cours de l'abatage,

pendant le poste de jour. On plaçait ainsi contre le toit, au sommet de la taille suivant la pente de la couche, des bèles de 3 mètres de long et 0<sup>m</sup>,45 à 0<sup>m</sup>,50 de circonférence, supportées chacune par deux étançons *a*, *b*, un à chaque extrémité. Après bosseyement de la voie, on ajoutait les longs montants supplémentaires *c* et *d*.



CROQUIS 3.

Les bèles étaient distantes les unes des autres de 1<sup>m</sup>,20; elles supportaient un garnissage de sclimbes et de fagots.

Au moment de l'accident, dans la nuit du 24 au 25 novembre 1925, le boisage était fait jusque contre le front de la taille. Les première, deuxième et troisième bèles comptées à partir du front n'avaient que leurs montants extrêmes (*a*, *b*); le bosseyement était effectué jusqu'à l'aplomb de l'avant-dernière bèle; la dernière mine avait été tirée deux jours auparavant et les pierres étaient restées dans la voie. Un ouvrier S devait enlever ces pierres et les faire glisser dans la taille où elles devaient être mises au

remblai par un autre ouvrier; il avait pour mission de placer ensuite les montants *c* et *d* aux bêtes 1 et 2, puis de forer un trou de mine.

S n'avait pas encore terminé l'enlèvement des pierres quand passa le chef-porion. Celui-ci vérifia si les boisages étaient bien exécutés et examina les terrains; il ne constata, a-t-il déclaré dans la suite, aucun danger d'éboulement.

Le porion, qui accompagnait le chef-porion, a émis la même opinion.

Le chef-porion et le porion quittèrent alors cette voie.

Peu après leur départ, un éboulement considérable s'y produisit recouvrant l'ouvrier S.

Ce n'est qu'après plusieurs heures de travail que celui-ci put être dégagé. Il était sans vie, couché sur le dos, sur le mur de la couche, entre le front de la taille et le front du bosseyement de la voie, les jambes pendant dans la partie bosseyée de celle-ci. La bête n° 2 était brisée en son milieu et ne présentait aucun défaut à l'endroit de la cassure; la bête n° 3 était renversée; les bêtes n° 1 et 4 étaient restées en place; de nombreuses sclimbes ont été trouvées brisées.

L'éboulement s'était étendu sur une largeur de 3 mètres; une longueur de 3<sup>m</sup>,50; il avait laissé dans le toit une excavation de 2<sup>m</sup>,70 de hauteur.

Il a été constaté que les montants *a* et *b* des bêtes n° 2 et 3 avaient été convenablement potelées dans le mur.

**N° 46.** — *Limbourg.* — 10<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage *Sainte-Barbe et Guillaume Lambert.* — Siège d'*Eysden*, à *Eysden.* — Etage de 700 mètres. — 3 décembre 1925, à 1 heure. — Un blessé grièvement. — P. V. Ingénieur H. Freson.

Dans une taille entreprise dans une couche en plateure, une masse de pierre tombée du toit a atteint un ouvrier.

#### Résumé

L'accident s'est produit dans une taille chassante d'un chantier entrepris dans une couche présentant une ouverture de 1<sup>m</sup>,20 et une pente de 11°.

Dans cette taille, le toit de la couche se composait de schiste noir normalement résistant et très régulier.

Le boisage consistait en bêtes de 3 mètres de longueur, soutenues chacune par quatre montants, et disposées en lignes parallèles au front à 1<sup>m</sup>,20, d'axe en axe, les unes des autres.

Quelques sclimbes étaient placées sur ces bêtes.

A l'endroit de l'accident, les remblais étaient établis jusqu'à 3 mètres du front.

Un ouvrier se tenait dans la havée effectuée la veille au poste du matin; il jetait aux remblais, à l'aide d'une pelle, les pierres amenées dans la havée voisine par un couloir oscillant.

En ce point, deux sclimbes en chêne de 0<sup>m</sup>,04 à 0<sup>m</sup>,05 de diamètre étaient disposées sur les bêtes.

A un moment donné, un volume considérable de pierre se détacha brusquement du toit, entre les deux bêtes, brisa les sclimbes et atteignit l'ouvrier dans le dos.

L'excavation formée par l'éboulement était limitée inférieurement par un contour de forme rectangulaire de 3<sup>m</sup>,20 de longueur et 0<sup>m</sup>,95 de largeur maximum; elle présentait une section trapézoïdale de 0<sup>m</sup>,50 de hauteur, limitée vers le remblai par une cassure presque verticale, miroitante, polie, et vers le front par une paroi rugueuse inclinée à 45°. A la partie supérieure, on remarquait une mince couche charbonneuse.

La victime, pas plus que le porion qui était passé en cet endroit un quart d'heure avant l'accident, n'avait ausculté le toit, ni remarqué la présence de cassures.

#### SERIE B.

**N° 1.** — *Liège.* — 9<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de *Hasard-Fléron.* — Siège de *Micheroux.* — Etage de 600 mètres. — 6 mai 1925, vers 11 h. 1/4. — Un tué. — P. V. Ingénieur P. Thonnart.

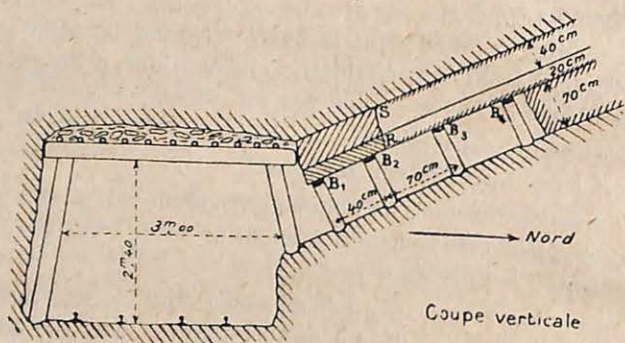
Un chargeur a été tué dans la voie de roulage d'une taille par un éboulement du toit de la couche.

#### Résumé

La couche IV Jean, de 0<sup>m</sup>,70 de puissance, est en pente de 26° vers le sud. Son toit se compose de bancs de schiste généralement

résistants. Le mur est schisteux et, à 1<sup>m</sup>,20 sous la couche, existe un banc de grès très dur.

A l'époque de l'accident, le bossement, à grande section, de la galerie de roulage de la taille inférieure d'un chantier en activité dans cette couche, se faisait surtout dans le toit, comme l'indique le croquis ci-dessous, afin de ne pas devoir entailler le banc de grès.



CROQUIS 4.

Les cadres de cette galerie étaient distants de 1<sup>m</sup>,20 d'axe en axe. La taille était boisée à l'aide de bûches de 2<sup>m</sup>,40 de longueur, soutenues par trois montants et formant des hèves de 1 mètre de largeur disposées dans le sens de la pente de la couche.

Le jour de l'accident, avant le commencement du poste du matin, au pied de la taille, le remblai était établi jusqu'à une hève du vif-hier et le front de la galerie de roulage se trouvait à 5<sup>m</sup>,50 au delà du front de la taille.

Pendant la matinée, un ouvrier à veine avait entrepris l'abatage du charbon au pied de la taille, en montant, sur 2<sup>m</sup>,40 de largeur; il avait placé les bûches B<sub>1</sub> B<sub>2</sub> B<sub>3</sub> B<sub>4</sub> disposées suivant la direction de la couche. Un hiercheur chargeait, dans la voie, le charbon abattu. En même temps, un bosseyeur, assisté d'un manœuvre, mettait un dernier cadre à l'extrémité de la galerie et garnissait les parois de celle-ci à l'aide de wâtes.

Vers 11 h. 1/4, un éboulement se produisit subitement : des blocs du toit de la couche, limités par une cassure sèche et lisse R S, tombèrent dans la voie, en renversant les bûches B<sub>1</sub> et B<sub>2</sub> ainsi que quatre cadres de la galerie.

L'ouvrier à veine, qui se trouvait entre les bûches B<sub>3</sub> et B<sub>4</sub>, ne fut pas atteint; le bosseyeur et son manœuvre furent blessés légèrement; le chargeur fut pris sous l'éboulement et tué sur le coup.

Le dernier cadre de la galerie et celui situé à l'angle du remblai de la taille ainsi que les suivants étaient restés en place.

L'auteur de l'enquête a constaté, dans la partie de la voie restée intacte, que les extrémités nord des chapeaux des cadres étaient calés contre le banc de schiste du toit de 0<sup>m</sup>,40 d'épaisseur, comme il est indiqué au croquis.

Le surveillant, en passant à l'endroit de l'accident vers 9 heures du matin, n'avait pas fait d'observation aux ouvriers. L'ouvrier à veine avait ausculté plusieurs fois, à l'aide de son pic, le toit qui lui avait paru résistant.

A la séance du Comité d'Arrondissement, l'Ingénieur verbalisant a fait remarquer que le creusement à grande section et principalement dans le toit de la galerie de roulage, affaiblit assez fortement la résistance des bancs de schiste du toit, chose dont il est difficile de se rendre compte par l'auscultation à l'outil car ces bancs se cassent en blocs de grandes dimensions. Pour réduire le danger d'éboulement, il a demandé à la direction de la mine de réduire la hauteur à 2<sup>m</sup>,20 et de creuser davantage dans le mur.

Le Comité a été d'avis qu'il serait désirable que les bancs du toit, coupés par le bossement vers l'amont, fussent étançonnés par les chapeaux des cadres de la voie ou, mieux, par un boisage complémentaire contre lequel viendrait se placer le chapeau des cadres.

**N° 2.** — Mons. — 1<sup>er</sup> Arrondissement. — Charbonnage de l'Espérance et d'Hautrage. — Siège d'Hautrage, à Hautrage. — Etage de 502 mètres. — 22 mai 1925, vers 13 h. 3/4. — Un blessé. — P. V. Ingénieur principal O. Verbouwe.

Au cours du recarrage d'une voie de niveau, un ouvrier a été atteint par un bloc de pierre, tombé du toit.

#### Résumé

On était occupé au recarrage d'une costresse creusée dans une couche en plateure, afin de donner à cette galerie une plus grande largeur en vue de l'établissement d'une double voie ferrée.

Le travail était presque achevé. Il devait encore se poursuivre entre deux cadres de boisage distants l'un de l'autre de 2<sup>m</sup>,30. Il y avait à enlever, à la paroi midi, c'est-à-dire vers l'aval, une partie d'un banc de toit de 0<sup>m</sup>,35 d'épaisseur, puis à l'aplomb de ce banc de toit, à recouper le mur de la couche sur une longueur de 2 mètres environ.

Suivant les instructions du conducteur des travaux, les ouvriers se mirent à la besogne. Ils enlevèrent d'abord les remblais, puis commencèrent à entamer le mur. Tout à coup, une partie du banc de toit, en porte à faux à la suite de l'enlèvement des remblais, tomba, atteignant un des ouvriers à la jambe gauche.

La victime a confirmé les dires d'un ouvrier qui a déclaré que, peu de temps avant l'accident, ayant sondé au pic la partie en porte à faux du banc de toit, il avait constaté que celle-ci était ferme et dure et avait conclu qu'un éboulement n'était pas à craindre.

L'Ingénieur qui a procédé à l'enquête a constaté que le premier banc du toit, consistant en schiste dur à texture excessivement ferme, était recoupé par une série de faces de clivage onctueuses au toucher. La partie du banc de toit restée en place au-dessus du remblai, sondée au marteau, apparaissait comme étant très ferme.

Les membres du Comité d'Arrondissement ont estimé, avec l'Ingénieur qui a procédé à l'enquête, que l'ouvrier aurait dû faire tomber le banc du toit avant d'entamer le mur de la couche.

**N° 3.** — Mons. — 1<sup>er</sup> Arrondissement. — Charbonnage de l'Escouffiaux. — Siège n° 1 (Le Sac), à Hornu. — Etage de 890 mètres. — 18 juillet 1925, vers 2 heures. — Un tué. — P. V. Ingénieur principal G. Sottiaux.

Au cours du creusement d'un plan incliné dans une couche en plateure, un ouvrier a été atteint par un éboulement du toit.

#### Résumé

On creusait un plan incliné dans une couche inclinée de 22°, en entaillant le mur.

La partie déjà creusée était parvenue à 1 mètre environ de la voie de niveau à laquelle ce plan incliné devait aboutir vers le haut.

La communication avait été établie entre la partie déjà creusée et la voie de niveau, en traversant sur une faible largeur, une épaisseur de 1 mètre de remblais. On avait ensuite renforcé le boisage de la galerie de niveau en plaçant, à la paroi d'aval en regard de la communication, une bèle longitudinale d'environ 2 mètres de longueur supportée par deux montants et soutenant, à proximité de leur extrémité, trois bèles transversales de cette voie, bèles distantes les unes des autres de 0<sup>m</sup>,85 et 1 mètre, et dont les montants s'étaient enfoncés dans le sol.

La section de la communication avait ensuite été élargie à 2<sup>m</sup>,50.

Les ouvriers qui devaient enlever le banc de mur sur la longueur de cette communication placèrent un montant de renfort au dernier cadre du plan incliné.

Ils s'aperçurent alors qu'une cassure longitudinale venait de se produire dans le toit de la galerie de niveau vis-à-vis du plan incliné et ils décidèrent, en conséquence, de munir la bèle nouvellement placée, de deux étançons supplémentaires.

L'un des ouvriers était occupé dans la galerie, sous la cassure, à tailler l'un des bois, quand il fut atteint par un éboulement qui survint brusquement, sans aucun signe précurseur, en provoquant le renversement ou la rupture des éléments du boisage.

L'excavation dans le toit mesurait 2<sup>m</sup>,75 dans le sens de la direction de la galerie, 1<sup>m</sup>,60 de largeur moyenne et 0<sup>m</sup>,35 de hauteur maximum. La cassure ne se prolongeait pas au delà des limites de l'excavation. Le terrain était extrêmement dur et ne montrait aucune autre cassure sur toute la longueur de la galerie, mais il exerçait une pression considérable sur le boisage.

**N° 4.** — Mons. — 1<sup>er</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Blaton. — Siège d'Harchies, à Harchies. — Etage de 480 mètres. — 20 juillet 1925, vers 13 h. 1/4. — Un tué. — P. V. Ingénieur principal G. Sottiaux.

Dans un plan incliné, au cours d'un travail de réparation, un ouvrier a été recouvert par un éboulement.

## Résumé

L'accident s'est produit au cours de la réparation d'un plan incliné établi dans une couche inclinée à 20°.

Le toit de cette couche était compact, non fissuré, mais pesait lourdement sur le boisage qui s'enfonçait dans les terrains humides du mur malgré la présence de semelles en bois sous les montants des cadres de soutènement du plan incliné.

La distance comprise entre ces cadres variait de 0<sup>m</sup>,40 à 0<sup>m</sup>,80.

A un endroit donné du plan incliné, plusieurs cadres successifs avaient dû être enlevés parce que les bèles en étaient brisées et un cadre nouveau comportant une bèle en sapin, de 0<sup>m</sup>,15 de diamètre, soutenu par deux montants avait été placé vers le milieu de l'espace ainsi dégarni de boisage.

Ce cadre se trouvait à 1<sup>m</sup>,50 tant du cadre voisin vers l'amont que du cadre voisin vers l'aval.

Entre le nouveau cadre et les cadres voisins, on avait établi au toit un garnissage constitué de grosses lambourdes disposées longitudinalement, mesurant 0<sup>m</sup>,06 à 0<sup>m</sup>,07 de diamètre, distantes entre elles de 0<sup>m</sup>,25 et recouvertes de fascines serrées.

Le 20 juillet 1925, vers 12 h. 1/2, le porion constata que la bèle du nouveau cadre s'était affaissée d'un côté et empêchait la circulation des wagonnets. Ce porion et un ouvrier enlevèrent les pierres qui se trouvaient au-dessus de la bèle et relevèrent celle-ci à l'aide d'un vérin.

Après le départ du porion, l'ouvrier remplaça un des montants de la bèle, retira le vérin et constata que le passage des wagonnets n'était pas encore possible. Il se mit alors à entailler la bèle à la hache de façon à en enlever une épaisseur de 0<sup>m</sup>,03 à 0<sup>m</sup>,04 du côté gauche. Brusquement la bèle se rompit à mi-longueur et un éboulement se produisit recouvrant l'ouvrier.

Cet éboulement avait créé dans le toit une excavation de 2<sup>m</sup>,40 de longueur, 1<sup>m</sup>,60 de largeur et 0<sup>m</sup>,60 de hauteur.

La bèle qui s'est brisée ne présentait aucun défaut.

D'autre part, le porion a déclaré que le boisage devait être complété par le placement de cadres en amont et en aval de la bèle qui s'est brisée.

N° 5. — Centre. — 2<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Maurage et Bousoit. — Siège Marie-José, à Maurage. — Etage de 360 mètres. — 18 août 1925, vers 3 h. 1/2. — Un blessé grièvement. — P. V. Ingénieur principal G. Desenfans.

Dans une galerie en creusement dans les remblais d'une couche exploitée, une pierre s'est détachée du toit et a atteint un ouvrier.

## Résumé

On était occupé à creuser, en montant, une galerie de communication dans les remblais d'une couche exploitée, de 15° d'inclinaison et de 0<sup>m</sup>,50 d'ouverture.

On donnait à cette galerie une largeur de 1<sup>m</sup>,40 et une hauteur de 0<sup>m</sup>,85, celle-ci obtenue par l'enlèvement d'un banc de toit de 0<sup>m</sup>,35 d'épaisseur.

Remblais et banc de toit étaient emportés à l'aide du marteau pneumatique.

Au moment de l'accident, le front de travail se trouvait à 4 mètres du dernier élément du boisage.

Un ouvrier se tenait tout près du front; un autre, à 2<sup>m</sup>,70 de celui-ci, jetait les déblais dans le couloir oscillant desservant ce travail.

Tout à coup, une pierre de 1 mètre de longueur, 1<sup>m</sup>,20 de largeur et 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,35 d'épaisseur se détacha du toit et tomba en se fragmentant sur le dos du second des ouvriers.

Cette pierre était limitée suivant deux de ses faces par des plans de cassure.

Le chef-porion de nuit était venu visiter cette galerie au commencement du poste; le front était alors à 1 mètre du dernier élément du boisage.

Les déclarations recueillies en ce qui concerne l'entretien que le chef-porion a eu alors avec les ouvriers ainsi qu'en ce qui concerne les ordres donnés au sujet de l'exécution du soutènement de la galerie ont été contradictoires.

Le Comité d'Arrondissement a émis l'avis que « la galerie aurait dû être boisée dans les quatre mètres d'avancement faits par la victime et son compagnon de travail, d'autant plus qu'elle

était creusée en remblais, c'est-à-dire dans une région où le toit plus ou moins affaissé était disloqué et plus apte à laisser échapper les cloches qu'il pouvait contenir ».

**N° 6.** — Mons. — 2<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage du Rieu-du-Cœur. — Siège n° 5, à Quaregnon. — Etage de 428 mètres. — 31 août 1925, à 22 heures. — Un blessé grièvement. — P. V. Ingénieur principal G. Desenfans.

Au cours du travail de réparation d'une galerie, une petite pierre détachée du toit et glissant entre les éléments du boisage a atteint un ouvrier à l'œil droit.

#### Résumé

Deux ouvriers racommodeurs réparant une galerie, venaient de placer un cadre de boisage, comportant une bête horizontale supportée par deux montants, à côté d'un cadre dont la bête était brisée.

L'un d'eux était occupé à chasser un coin en bois entre la bête de ce nouveau cadre et le toit, quand une petite pierre de 0<sup>m</sup>,15 de longueur, 0<sup>m</sup>,10 de largeur et quelques centimètres d'épaisseur glissa entre deux lambourdes, distantes de 0<sup>m</sup>,15 à 0<sup>m</sup>,20, appliquées au toit.

Cette pierre atteignit l'ouvrier à l'œil droit.

**N° 7.** — Liège. — 9<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Herve-Wergifosse. — Siège des Xhawirs, à Xhendelesse. — Etage de 242 mètres. — 17 septembre 1925, à 10 heures. — Un tué. — P. V. Ingénieur P. Thomart.

Au cours du travail de réparation d'une galerie, un ouvrier a été pris sous un éboulement du toit.

#### Résumé

L'accident s'est produit dans la voie de roulage d'un chantier ouvert dans une couche de 0<sup>m</sup>,60 environ de puissance et de 15° d'inclinaison.

Le toit de la couche était constitué par un banc de schiste de 0<sup>m</sup>,10 d'épaisseur, de résistance moyenne, surmonté d'autres bancs de schiste de forte épaisseur et très résistants.

La galerie bosseyée uniquement en mur était boisée au moyen

de cadres formés d'une bête soutenue par deux montants, cadres distants les uns des autres de 1<sup>m</sup>,05 à 1<sup>m</sup>,10.

Au cours de sa visite, le surveillant constata qu'un cadre avait disparu, qu'il y avait ainsi un espace de 2<sup>m</sup>,10 de longueur dégarni de boisage et, de plus, qu'un des cadres limitant cet espace était en mauvais état.

Il chargea un ouvrier réparateur de placer un nouveau cadre à 0<sup>m</sup>,50 du cadre dégradé.

Quelque temps après, un hiercheur arrivant en cet endroit remarqua qu'un bloc de pierre était tombé sur le sol. Ayant soulevé ce bloc, il vit que le réparateur gisait en-dessous, sans vie. La bête et les montants du cadre dégradé se trouvaient aussi sous cette pierre; ils n'étaient pas brisés. La pierre mesurait 1<sup>m</sup>,80 de longueur et 0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,12 d'épaisseur; elle avait une largeur variant de 0<sup>m</sup>,40 à 1<sup>m</sup>,20. L'excavation formée dans le toit était légèrement humide.

Près de l'endroit de l'accident se trouvaient les trois bois avec lesquels l'ouvrier réparateur se proposait de confectionner le nouveau cadre.

Il n'y avait aucune trace de potelle fraîchement creusée dans les parois latérales de la galerie.

On a supposé que l'ouvrier a, à l'aide de son pic, renversé le cadre en mauvais état pour le remplacer par le nouveau cadre.

**N° 8.** — Charleroi. — 5<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage d'Aiseau-Oignies. — Siège n° 5, à Aiseau. — Etage de 265 mètres. — 3 novembre 1925, vers 11 heures. — Un blessé grièvement. — P. V. Ingénieur R. Bréda.

Dans une galerie de niveau, un ouvrier qui conduisait un wagonnet traîné par un cheval, a été atteint par un éboulement du toit.

#### Résumé

L'accident s'est produit dans la galerie de retour d'air d'un chantier.

Cette galerie, dont la section mesurait 1<sup>m</sup>,50 de largeur moyenne et 1<sup>m</sup>,80 de hauteur utile, était étançonnée au moyen de cadres formés d'une bête soutenue par deux montants; ces cadres étaient distants les uns des autres de 1<sup>m</sup>,15 à 1<sup>m</sup>,20 et maintenaient au

toit un garnissage de sclimbes en sapin, en chêne ou en charme, de 0<sup>m</sup>,12 à 0<sup>m</sup>,16 de circonférence.

Le 3 novembre 1925, vers 11 heures du soir, un ouvrier conduisait vers les tailles un petit wagonnet chargé de bois, traîné par un cheval. Il était assis à l'avant du wagonnet et tenait à la main la bride du cheval.

Tout à coup, au passage de l'ouvrier, un éboulement se produisit. L'ouvrier atteint à la jambe droite fut renversé sur le sol. Il continua à tenir la bride du cheval et resta seul dans la voie, pendant trois heures, jusqu'à l'arrivée d'un autre ouvrier qui regagna le puits, sa besogne terminée. La victime fut alors ramenée à la surface.

A l'endroit de l'éboulement, entre deux cadres de boisage, trois sclimbes sur six avaient cédé; il s'était formé dans le toit une excavation de 1<sup>m</sup>,50 de longueur, 0<sup>m</sup>,80 de largeur et 0<sup>m</sup>,60 de hauteur. Une passée charbonneuse de 0<sup>m</sup>,15 d'épaisseur existait vers le milieu de cette excavation, dont les parois étaient, par endroits, très lisses.

La victime n'avait rien remarqué d'anormal dans cette voie où elle était passée plusieurs fois le jour de l'accident.

#### SERIE C.

**N° 1.** — Mons. — 1<sup>er</sup> Arrondissement. — Charbonnage de Belle-Vue, Baisieux et Boussu. — Siège n° 10 (Vedette), à Boussu. — Etage de 661 mètres. — 15 janvier 1925, vers 9 h. 1/2. — Un blessé. — P. V. Ingénieur principal O. Verbouwe.

A front d'un bouveau en creusement, un ouvrier a été atteint au pouce droit par une pierre qui s'est détachée du toit.

#### Résumé

A front d'un bouveau en creusement, un ouvrier était occupé à charger dans un wagonnet, les pierres abattues par des mines tirées la veille.

A un moment donné, alors qu'il soulevait une pierre, une plaque de grès de 0<sup>m</sup>,04 d'épaisseur et 0<sup>m</sup>,20 tant de largeur que de longueur, se détacha du toit et vint l'atteindre au pouce droit.

La victime a déclaré que la galerie était tout à fait en ordre, qu'un de ses compagnons avait fait tomber toutes les pierres

ébranlées par le minage pratiqué la veille et qu'il ne lui avait pas paru qu'une pierre pût encore se détacher.

**N° 2.** — Liège. — 9<sup>e</sup> Arrondissement. — Charbonnage d'Ougrée. — Siège d'Ougrée. — Etage de 380 mètres. — 20 janvier 1925, vers 1 heure. — Un tué. — P. V. Ingénieur P. Thonnart.

Un bacneur a été tué, au front d'une bacnure, par la chute d'une pierre.

#### Résumé

Une bacnure, de direction sud, avait recoupé un fond de bassin de la couche Castagnette. Elle mesurait 3<sup>m</sup>,50 de largeur et 2<sup>m</sup>,25 de hauteur et était boisée par cadres à trois montants, dont un au milieu, cadres qui étaient distants les uns des autres de 1 mètre.

Dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 janvier 1925, les deux ouvriers de cette bacnure avaient placé un cadre à l'endroit de la recoupe de la couche, au ciel de la galerie. Le front de la bacnure se trouvait dans le fond du bassin; la couche, de 0<sup>m</sup>,80 de puissance, y présentait une pente de 20° vers le sud-ouest et était située à 1 mètre environ au-dessus du sol de la bacnure. On avait miné la veille dans le mur de la couche.

Le lundi 19 au matin, cette bacnure fut visitée par l'Ingénieur verbalisant, accompagné du Directeur des travaux du charbonnage. Le mur était coupé jusqu'à 1<sup>m</sup>,70 du dernier cadre et la couche était enlevée jusqu'à 2<sup>m</sup>,75 environ de ce cadre. La surface de toit mise à découvert et non-étançonnée lui paraissant trop grande, l'Ingénieur demanda la mise en place d'une bête dont le Directeur des travaux traça, à la craie, l'emplacement, car on ne travaillait pas dans la bacnure à ce moment-là.

Le soir, à 10 heures, le bacneur et son aide se remirent à l'ouvrage. Le premier préparait l'emplacement d'un nouveau cadre lorsque vers minuit le surveillant vint inspecter les lieux. Il remarqua le trait de craie, donna l'ordre d'y placer une bête et ne se retira qu'après s'être assuré que le bacneur allait chercher des bois.

Le bacneur plaça, à l'endroit indiqué, une bête de 1<sup>m</sup>,50 de longueur appuyée sur deux étançons et continua ensuite l'abatage du charbon au marteau-pic. Il allait continuer sa besogne, après un arrêt, lorsqu'une pierre de grandes dimensions se détacha du

toit de la couche, renversa la bête et ses montants sans les briser, et tomba sur la tête de l'ouvrier qui fut tué sur le coup.

L'excavation laissée par la pierre était polie et sèche. Elle était limitée du côté de la bacnure par une cassure verticale enduite de pholélite.

La victime avait ausculté le toit à l'aide d'un pic vers 10 heures du soir.

**N° 3.** — *Limbourg.* — 10<sup>e</sup> Arrondissement. — *Charbonnage André Dumont-sous-Asch.* — *Siège de Waterschei, à Genck.* — *Etage de 700 mètres.* — 10 février 1925, à 9 heures. — *Un blessé mortellement.* — P. V. Ingénieur A. Meyers.

Un ouvrier a été surpris par un éboulement, à front d'un bouveau en creusement.

#### Résumé

Un bouveau était en creusement dans une zone dérangée.

Il était boisé par cadres entretoisés, distants de 0<sup>m</sup>,90, de 2<sup>m</sup>,60 de hauteur et de 2<sup>m</sup>,60 à 3<sup>m</sup>,90 de largeur. Le dernier de ces cadres se trouvait à 1<sup>m</sup>,30 du front.

Afin de faire place pour une nouvelle bête, le boutefeux avait tiré trois petites mines vers 7 h. 1/2 du matin. Puis, il avait sondé le terrain et fait tomber les pierres détachées.

Les ouvriers suspendirent alors, à l'aide de chaînes, aux deux derniers cadres, deux longerons, dits « coras », de 3<sup>m</sup>,50 de longueur, dont les extrémités d'avant devaient soutenir provisoirement la nouvelle bête. Ils étaient occupés à mettre celle-ci en place quand des blocs de pierre se détachèrent du toit, près du front.

L'un des ouvriers fut atteint à la tête et blessé mortellement, tandis qu'un autre ne fut blessé que légèrement.

Les pierres tombées mesuraient 2<sup>m</sup>,60 × 0<sup>m</sup>,80 × 0<sup>m</sup>,50. Il y avait deux plans de cassure dans le terrain; une face était lisse et une autre était tapissée de pholélite. Le toit était formé de schiste cassé irrégulièrement,

**N° 4.** — *Liège.* — 7<sup>e</sup> Arrondissement. — *Charbonnage des Kessales-Artistes et Concorde.* — *Siège Bon-Buveur, à Jemeppe-sur-Meuse.* — *Tunnel au niveau de la paire.* — 19 mai 1925, à 12 h. 1/2. — *Un tué.* — P. V. Ingénieur R. Masson.

Un ouvrier a été pris sous un éboulement du toit à front d'un tunnel en creusement.

#### Résumé

Un tunnel était en creusement de la paire du siège Bon-Buveur vers le puits Grands Makets. Il mesurait 100 mètres de longueur. Le front, qui se trouvait à 15 mètres sous le sol, était suivi à une dizaine de mètres par le bétonnage. Le creusement se faisait en deux tranches horizontales de manière à obtenir la section totale de 4 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur. La tranche supérieure, de 1<sup>m</sup>,80 de hauteur, était en avance sur la tranche inférieure. Le soutènement se composait de bêtes de 0<sup>m</sup>,30 de diamètre, disposées transversalement, espacées de 2 mètres environ, et reposant sur trois montants provisoires dans la tranche supérieure et sur quatre montants définitifs dans la partie à grande section où les bêtes étaient en outre maintenues, à leurs extrémités, par des entretoises. Le toit était complètement garni de planches.

Trois bêtes étaient placées dans le gradin supérieur qui traversait, à son sommet, une couche de houille très friable, avec toit déliteux. Deux ouvriers travaillaient, l'un dans l'angle est et l'autre dans l'angle ouest du front de ce gradin; chacun d'eux avait placé, au ciel de la galerie, quatre à cinq planches appuyées à l'avant dans la veine et à l'arrière sur le dernier cadre. Entre eux, existait encore un massif de roche allant jusqu'au dernier cadre. Un troisième ouvrier jetait les déblais en arrière.

Soudain, le ciel de la galerie s'effondra depuis le front du gradin supérieur jusqu'à la troisième bête, en brisant les deux bêtes extrêmes. Les trois hommes furent ensevelis, mais deux d'entre eux purent se dégager. Le troisième, celui qui travaillait dans l'angle ouest, où l'éboulement avait été plus rapide et plus important, fut retiré à l'état de cadavre après plusieurs heures d'efforts des ouvriers qui s'étaient portés à son secours.

La hauteur de l'excavation semblait atteindre 3 à 4 mètres.



**N° 5.** — *Centre.* — 5<sup>e</sup> Arrondissement. — *Charbonnages Réunis de Ressaix, Leval, Péronnes, Sainte-Aldegonde et Houssu.* — Siège n° 9-10, à Haine-Saint-Paul. — Etage de 300 mètres. — 11 juin 1925, vers 8 heures. — Un tué. — P. V. Ingénieur principal P. Defalque.

Au front d'un bouveau en creusement, un surveillant-boutefeu a été atteint par un éboulement.

#### Résumé

Un bouveau était en creusement vers le sud; il mesurait 2<sup>m</sup>,30 de hauteur utile et était boisé au moyen de cadres formés d'une bête soutenue par deux étançons et distants entre eux de 1 mètre en moyenne.

Au moment de l'accident, le front se présentait suivant l'inclinaison des bancs, soit 22 à 25° vers sud. La distance entre le front et le dernier cadre de soutènement était de 0<sup>m</sup>,70 à 0<sup>m</sup>,80 au toit et de 2<sup>m</sup>,80 au sol.

Deux bouveleurs avaient creusé trois fourneaux de mine et avaient commencé le forage d'un quatrième, quand survint le surveillant-boutefeu. Celui s'approcha du front.

Les bouveleurs lui firent remarquer, ont-ils déclaré, que le terrain à front résonnait faux sous le choc de l'outil et qu'il devait prendre des précautions. Néanmoins, le boutefeu ne se retira pas et au moment où, pour vérifier la profondeur d'un des fourneaux de mine, il introduisait dans ce dernier la baguette métallique de la cuillère servant à curer, il fut renversé par une pierre assez volumineuse qui se détacha du front et en atteignant le sol se brisa en divers fragments. Un des fragments, de 0<sup>m</sup>,60 de longueur, 0<sup>m</sup>,40 de largeur et 0<sup>m</sup>,20 d'épaisseur, recouvrit le boutefeu. Celui-ci mourut quelques minutes après avoir été dégagé.

La pierre tombée faisait partie d'un banc schisteux de mur; elle était limitée d'un côté par une « coupe » ou cassure préexistante qui n'était pas apparente avant l'accident, au dire des bouveleurs.

**N° 6** — *Liège.* — 8<sup>e</sup> Arrondissement. — *Charbonnage de Bonne-Fin-Bâneux.* — Siège Bâneux, à Liège. — Etage de 433 mètres. — 19 août 1925, vers 21 heures. — Un blessé mortellement. — P. V. Ingénieur J. Danze.

Dans une bacnure en creusement, le chef d'équipe

retourné à front après le tir de mines, a été recouvert par un éboulement du toit.

#### Résumé

Une bacnure était en creusement sensiblement vers l'ouest; on lui donnait une section mesurant 2 mètres de hauteur sur 2<sup>m</sup>,75 de largeur moyenne.

Elle était boisée par cadres complets distants d'axe en axe d'environ 1 mètre et maintenant au toit un garnissage de « wâtes ».

L'aérage était assuré par un turbo-ventilateur mû par l'air comprimé et soufflant de l'air frais à front par l'intermédiaire d'une conduite de tuyaux de 0<sup>m</sup>,30 de diamètre. Par suite de la grande section de la galerie, l'évacuation des fumées était lente après le tir des mines.

Au moment de l'accident, les terrains recoupés à front avaient un léger pendage vers le nord-ouest; le dernier cadre de boisage se trouvait à 3 mètres du front; une bête potelée dans les parois de la galerie était placée à 1<sup>m</sup>,10 de ce cadre, de sorte qu'il y avait un espace de près de 2 mètres sans soutènement; la conduite de tuyaux d'aérage s'arrêtait à 4 mètres du front et le dernier élément en était fortement applati, ce qui réduisait l'efficacité de la ventilation.

Le boutefeu était venu tirer successivement trois mines.

Après ce tir, le chef d'équipe, suivi d'un ouvrier, retourna à front et examina s'il n'y avait aucune cause de danger. Mais son inspection du toit fut incomplète, a-t-il déclaré, par suite de la présence de fumées.

Au moment où il ramassait le câble de tir, une pierre se détacha du toit, le renversa, lui recouvrant la partie inférieure du corps.

Gravement blessé, il mourut quelques jours plus tard.

La pierre tombée avait, dans sa chute, entraîné et brisé la bête calée entre les parois de la galerie; elle mesurait 1<sup>m</sup>,90 de longueur, 1<sup>m</sup>,70 de largeur, 0<sup>m</sup>,15 d'épaisseur au centre et 0<sup>m</sup>,10 sur les côtés. La surface séparant cette pierre du banc supérieur présentait l'aspect d'un limé avec enduit blanc de pholélite.

Le Comité d'Arrondissement a émis l'avis qu'il était désirable que le boutefeu retournât lui-même à front après le tir des mines,

en se faisant accompagner, éventuellement, par le chef d'équipe, spécialement lorsqu'on avait tiré plusieurs mines simultanément ou successivement.

## SERIE D.

N° 1. — Mons. — 1<sup>er</sup> Arrondissement. — Charbonnage de l'Agrappe. — Siège n° 12 (Crachet), à Frameries. — Etage de 528 mètres. — 23 juin 1925, vers 15 h. 1/2. — Un blessé grièvement. — P. V. Ingénieur principal G. Sottiaux.

Au cours du recarrage d'un bouveau, un ouvrier a été atteint par un bloc de pierre qui s'est détaché d'une des parois de la galerie.

## Résumé

Un bouveau était en recarrage; le travail s'effectuait en bancs durs inclinés de 35° vers l'avant.

Deux ouvriers, en prenant leur besogne, firent tomber un bois qu'ils avaient placé la veille à la paroi de gauche pour retenir la roche; ils se proposaient d'abattre une pierre volumineuse située de ce côté et de placer ensuite un cadre de boisage. Ils remarquèrent qu'une pierre faisait saillie à la paroi opposée, pierre empêchant le placement du cadre. Ils résolurent alors d'entailler cette pierre au marteau, avant d'abattre la pierre située à gauche.

Ils se mirent au travail. La pierre se détacha subitement de la paroi gauche et écrasa le pied gauche d'un des ouvriers.

Cette pierre mesurait 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur, 0<sup>m</sup>,90 de longueur et 0<sup>m</sup>,50 de largeur; elle avait toutes ses faces lisses sauf celle d'avant qui était une face de cassure.

Les ouvriers ont prétendu avoir remarqué le décollement de la pierre qui est tombée, mais, ont-ils ajouté, celle-ci étant bien engagée entre les bancs voisins, leur avait paru stable. Au surplus, ont-ils dit, ils l'avaient sondée au marteau avant et après l'enlèvement du bois et n'avaient pas constaté qu'il y eût urgence à la faire tomber.

## NOTES DIVERSES

## Les installations de triage-lavoir, de chargement et de stockage des Charbonnages du Carabinier à Pont-de-Loup

## NOTE

par G. PAQUES

Ingénieur principal des Mines, à Charleroi.

Les « *Annales des Mines de Belgique* » ont publié dans le tome XXV (année 1924), 2<sup>me</sup> livraison, la description détaillée, et la marche des installations de triage-lavoir annexées aux sièges d'extraction de la Société Anonyme des Charbonnages du Carabinier, à Pont-de-Loup.

Rappelons-en simplement ici les caractéristiques principales :

Erigées par la firme *Evence Coppée et Co*, 103, Boulevard de Waterloo, à Bruxelles, et mises en activité en 1922, ces installations traitent, en ordre principal, les produits — 900 à 1.000 tonnes, par jour, de charbon quart-gras, — des deux sièges de la société : n° 2 à Pont-de-Loup et n° 3 à Châtelet, et accessoirement des charbons étrangers amenés pour mélange, le tout à raison de 140 tonnes et de 110 tonnes/heure, pour ce qui concerne respectivement le tirage proprement dit et le lavoir.

*Triage.* — Il fournit, par criblage suivi d'épierrage à main sur de longs transporteurs doubles, les catégories 120/+ (houille et gailleteries), 80/120 (gailleteries) et 50/80 (gailletins), soit en charbons ordinaires à 3,5 à 4 p. c. de cendres, soit en charbons spéciaux provenant de chantiers particulièrement favorables. L'épierrage intéresse également : d'une part un produit de premier choix, dit « grains serrés », immédiatement mis en bennes